

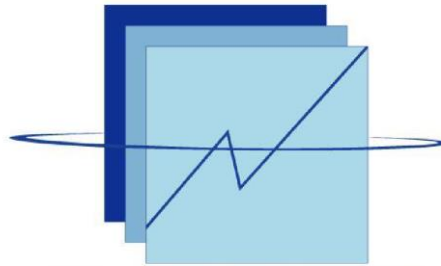
SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL

2020-2021

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie



Décembre 2023

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Directeur général

Aboubacar Sédikh BEYE

ORIENTATIONS

Directeur général adjoint

Abdou DIOUF

COORDINATION DE LA REDACTION

Conseiller technique en charge de la SES

Elhadji Omar SENHOR

Directeur des statistiques économiques et de la comptabilité nationale

Mamadou Ngalgou KANE

Directeur des statistiques démographiques et sociales

Atoumane FALL

COMITE DE REDACTION

TERRITOIRE	Djiby DIOP/Mame Cheikh DIOUF
POPULATION	Mamadou SIDIBE
OCCUPATION DU SOL ET ENVIRONNEMENT	Babacar GUEYE
	Djibril DOUMBOUYA
TRAVAIL - EMPLOI	Thierno Ibrahima BARRY
REVENUS – SALAIRES	Ndoffène DIOUF
	Moussa DIALLO
	Fatou Laye MBAYE
LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES	Aminata DEME /Amadou YOUM
EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE	Ndeye Binta DIEME
ASSISTANCE SOCIALE	Serge MANEL
SANTE	Khady BA
	Bouya BA
POPULATION VULNERABLE	Aïda Ngom DIOP
ENSEIGNEMENT – EDUCATION	Mamadou SALL
	Bouye BA
CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS	Djibril DOUMBOUYA
	Seydou BA
COMPTES ECONOMIQUES	Khadim SOURANG
	Ndèye Khoudia Laye SEYE
	Papa Mamadou NDIAYE
SITUATION FINANCIERE	Ibrahima THIAM/Ndèye Marème DIOP
	Iphygénie SARR
FINANCES PUBLIQUES	Mamadou DIA
	Ismaïla SANGHARE
ECHANGES EXTERIEURS	Sophie DIOP/Mamadou KONARE
	Ismaïla SANGHARE
ENTREPRISES	Mambodj FALL
	Mamadou DAFPE
AGRICULTURE	Ndèye Khoudia Laye SEYE
	Kandé CISSE
ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE	Kandé CISSE/Babacar Wagane FAYE/Bouye BA
INDUSTRIE ET CONSTRUCTION	Ndoffène DIOUF/Bouye BA
PRODUITS PETROLIERS	Abdoul Aziz DIOUF
SERVICES	Jean Paul DIAGNE/Mamadou Diang BA
	Papa Mamadou NDIAYE/Ndoffène DIOUF

COMITE DE LECTURE

Direction générale	Elhadji Omar SENGHOR
	Jean Rodrigue MALOU
	Papa Ibrahima Sylmang SENE
	Mbaye FAYE
	Insa SADIO
Direction des Systèmes d'Informations et de la Diffusion	Birane CISSE
	Elhadji Malick GUEYE
	Alain François DIATTA
	Fodé DIEDHIOU
Direction des Statistiques démographiques et sociales	Augustin Ndiangue NDIAYE
	Djiby DIOP
Direction de l'Administration générale et des Ressources humaines	Mamadou SIDIBE
	N'Deye Binta Diémé COLY
Observatoire de la Pauvreté et des Conditions de Vie des Ménages	Macoumba DIOUF
Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale	Mambodj FALL
	Manga NDIAYE
	Iphygénie SARR
	Bintou DIACK
	Khady BA
Direction de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation	Oumy DIOP
	Awa CISSOKHO

INFOGRAPHIE ET DIFFUSION

Infographie

Fodé DIEDHIOU

Diffusion

Elhadji Malick GUEYE/Alain François
DIATTA**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE**

Rocade Fann Bel-Air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

SECTION C. CONDITIONS – SOCIALES

CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

CHAPITRE VIII : ASSISTANCE SOCIALE

CHAPITRE IX : JUSTICE

CHAPITRE X : SANTE

CHAPITRE XI : POPULATION VULNERABLES

CHAPITRE XII : ENSEIGNEMENT – ÉDUCATION

CHAPITRE XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

Chapitre VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

VI.1 Logement

Le droit international confère à chacun le droit à un niveau de vie suffisant, et notamment à un logement convenable (ONU Habitat).

Au Sénégal, plus de sept ménages sur dix sont propriétaires de leur logement (71,7%) dont 39,9% possèdent un titre de propriété. Les locataires représentent 17,8% au niveau national. En outre, une fraction non négligeable de ménages est logée gratuitement soit par des parents ou amis (7,3%) soit par leur employeur (0,4%). Il faut noter que la proportion de ménages propriétaires de leur logement est plus importante chez les ménages de grande taille ; le contraire est observé chez les locataires. Chez les ménages comptant plus de 20 personnes, les locataires représentent seulement une proportion de 0,3% tandis que chez ceux de moins de 5 personnes, ils représentent 45,7%.

Pour ce qui est du type de logement, les maisons basses sont largement plus fréquentes au Sénégal ; plus de la moitié des logements actuels (66%) sont constitués de maisons basses. Ces dernières sont suivies des maisons à étage (19,4%). Les cases et les baraques représentent respectivement 11,8% et 1,4%. Les appartements dans un immeuble, par contre, existent en proportion faible (1,2%). La tendance observée au niveau national est similaire à celle obtenue au niveau des deux milieux de résidence (urbain et rural). Il faut noter cependant qu'en milieu rural, il est observé une proportion relativement plus élevée des types de

logement avec du matériau de construction « fragile » (case, baraque).

Les ménages vivant dans des conditions normales de peuplement sont plus fréquents au Sénégal. En effet, 69,8% des ménages ont 1 ou 2 occupants par pièce dans leur logement (peuplement normal). A noter qu'un quart des logements des ménages (24,7%) est surpeuplé, abritant ainsi trois personnes ou plus dans une même pièce. Il y'a toutefois, 5,5% des logements dont le nombre d'occupants est inférieur au nombre de pièces (sous peuplés). La promiscuité est plus constatée en zone rurale (26,5%). Il faut aussi noter que la zone urbaine de Dakar concentre la plus grande part de logements sous peuplés.

La proportion de logements dotés d'équipements de confort est globalement faible. En effet, 7,8% de logements disposent de ventilateurs incrustés. Les logements ayant des climatiseurs/splits et des chauffes eau représentent respectivement 0,9% et 0,4%. Cette tendance au niveau national est similaire à celle observée au niveau des milieux de résidence. Par contre, les autres centres urbains (hors Dakar) se démarquent nettement par une proportion relativement élevée de logements ayant un ventilateur incrusté au plafond.

Définitions :

Logement : c'est un ensemble de constructions (maisons en dur, cases en banco, paillotes, tentes, etc.) à usage d'habitation. Le logement est l'unité d'habitation occupée par un ménage.

Immeuble : est considéré comme immeuble une maison à étage avec au moins cinq niveaux, rez-de-chaussée non pris en compte.

En savoir plus :

- <https://www.ansd.sn/ressources/publications/Rapport-final-EHCVM-vf-Senegal.pdf>
- <https://unhabitat.org>
- https://www.ansd.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=719:2021-04-28-07-48-22&catid=56:depeches&Itemid=264

Tableau VI.1 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation et la taille(%)

Taille du ménage (personne)	Statut d'occupation						Total
	Propriétaire avec titre	Propriétaire sans titre	Locataire	Logé par l'employeur	Logé gratuitement (parents, amis)	Autres	
1-4	26,8	15,5	45,7	1,1	9,8	1,2	100
5-9	41,4	31,3	16,5	0,2	7,9	2,8	100
10-14	45,2	38,3	6,4	0,3	6,1	3,7	100
15-19	48,1	42,4	1,1	0,0	4,9	3,5	100
20-56	40,8	52,1	0,3	1,0	2,7	3,1	100
Ensemble	39,9	31,8	17,82	0,4	7,3	2,8	100

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

Tableau VI.2 : Répartition des ménages selon le type de logement et le milieu de résidence (%)

Type de logement	Milieu de résidence			Ensemble
	Dakar urbain	Autres urbains	Rural	
Appartement dans un immeuble	3,6	0,4	0,1	1,2
Maison à étage	50,1	13,5	3,7	19,4
Maison basse	45,4	81,9	70,0	66,0
Baraque	0,9	1,0	1,9	1,4
Case	0,0	2,7	24,0	11,8
Autres types	0,0	0,5	0,3	0,3
Total	100	100	100	100

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

Tableau VI.3 : Répartition des ménages selon le type de peuplement, d'équipement de confort et le milieu de résidence (%)

	Milieu de résidence			Ensemble
	Dakar urbain	Autre Urbain	Rural	
Peuplement				
Sous-peuplé	8,8	5,6	3,5	5,5
Normal	67,9	71,6	70,0	69,8
Surpeuplé	23,3	22,7	26,5	24,7
Total	100	100	100	100
Equipements de confort				
Climatiseurs/Splits faisant partie du logement	0,8	1,6	0,6	0,9
Chauffe-eau (pour eau chaude)	0,3	0,7	0,2	0,4
Ventilateurs incrustés au plafond	4,5	14,3	6,3	7,8

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VI.2 Équipement des ménages

Cette partie de la thématique porte sur l'équipement des ménages en biens durables. Il s'agit ici des biens à usage personnel du ménage, en bon état de fonctionnement, qui diffèrent des équipements du logement (Climatiseurs/Splits faisant partie du logement, ventilateurs incrustés au plafond etc.). Les biens mixtes utilisés à des fins personnelles et commerciales seront considérés. Les principaux biens étudiés dans cette section sont constitués de la télévision, du fer à repasser électrique, du réfrigérateur ou congélateur, de la cuisinière électrique ou gaz, de l'ordinateur, du décodeur ou antenne et enfin de la voiture personnelle. Soulignons toutefois que pour les antennes paraboliques/décodeurs, on ne considère que ceux qui ne nécessitent pas d'abonnement.

Au Sénégal, la télévision constitue l'un des biens d'équipement le plus retrouvés chez les ménages (57,8%). S'en suivent respectivement le réfrigérateur/congélateur (32,1%), le décodeur/antenne (15,4%) et les ordinateurs (11,2%). Le fer électrique, la voiture personnelle et la cuisinière électrique ou à gaz, par contre, sont moins fréquemment retrouvés chez les ménages, soit à peu près chez 1 ménage sur 20.

Globalement, les ménages dirigés par des personnes âgées d'au moins 60 ans sont plus dotés de biens durables. En effet, hormis pour les ordinateurs, la proportion de ménages dont le chef est âgé de 60 ans ou plus dépasse celle

des autres ménages quel que soit l'équipement considéré. Cette situation pourrait se comprendre dans la mesure où ces ménages sont dirigés par des personnes retraités qui, durant leur vie professionnelle ont dû acquérir certains équipements. D'autres pourraient également acquérir des équipements durables par le biais de leur descendance vu leur âge. A l'inverse, les ménages dirigés par des individus âgés de moins de 25 ans se démarquent nettement des autres ménages par une possession relativement faible de biens durables notamment les voitures personnelles.

Les dépenses en biens d'équipement augmentent avec le niveau de vie du ménage. Autrement dit, les ménages les plus pauvres consacrent moins de ressources à l'acquisition de biens d'équipement que les ménages des classes intermédiaires qui dépensent moins que les ménages les plus riches.

L'écart de dépenses en équipements entre les ménages les plus pauvres et les plus riches est nettement remarquable. En effet, les 20% des ménages les plus pauvres ont dépensé en équipements, en moyenne, 7 895F en 2019 tandis que les plus riches ont une dépense moyenne en équipements de 237 820F, soit 30 fois plus.

Définitions :

Ménage : Un ménage est un ensemble de personnes apparentées ou non qui vivent habituellement dans un même logement, mettent en commun leurs ressources, partagent leurs repas, et reconnaissent l'autorité d'une même personne comme chef de ménage.

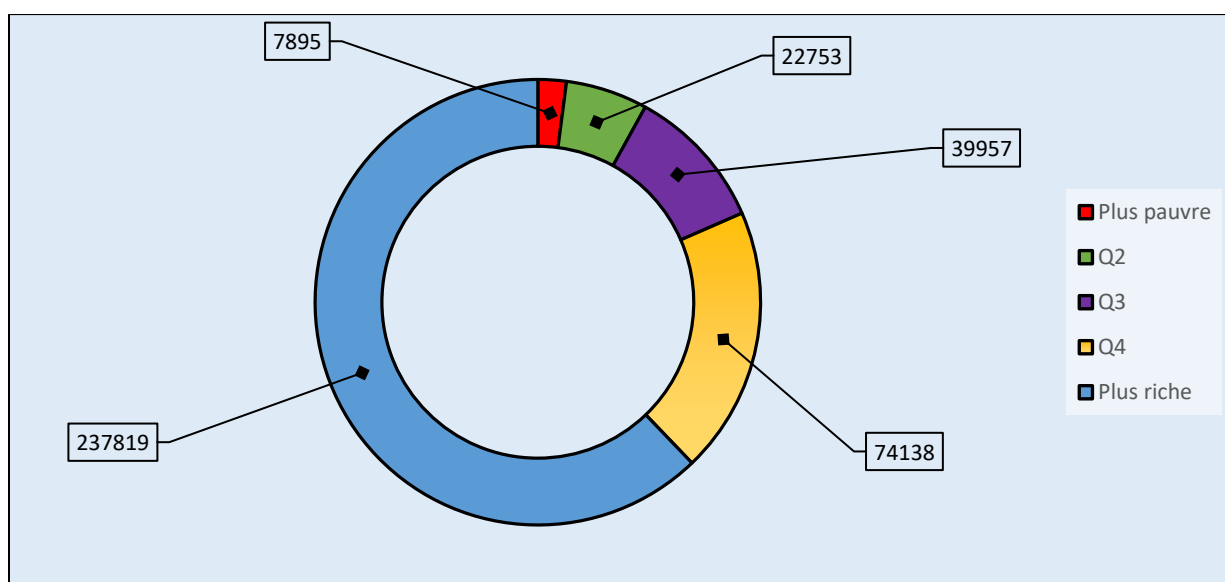
En savoir plus :

- Rapport EHCVM 2018-2019, ANSD

Tableau VI. 4 : Répartition des ménages selon la possession de biens d'équipement durables et l'âge du CM

Age du chef de ménage (CM)	Biens durables						
	tv	fer électrique	frigo/ congélateur	Cuisinière électrique ou à gaz	ordinateur	Décodeur /antenne	Voiture personnelle
[moins de 24 ans]	37,8	0,8	20,5	0,5	1,4	7,9	0,0
[25-39 ans]	53,3	2,6	26,1	2,2	8,3	15,6	2,9
[40-49 ans]	54,5	3,2	27,8	3,5	10,0	18,1	4,8
[50-59 ans]	56,4	2,8	29,9	2,8	12,2	15,4	4,5
[60 ans ou plus]	62,7	3,2	38,0	4,8	10,6	17,7	6,0
Ensemble	57,4	3,0	31,5	3,6	10,4	16,9	4,8

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

Graphique VI. 1 : Dépenses des ménages (en francs CFA) selon le quintile de pauvreté


Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

VI.3 Accès aux moyens de télécommunication et à internet

Le réseau de téléphonie a quasiment couvert le territoire national. Les moyens de télécommunications renvoient aux téléphones mobiles/portables et fixes. Leur niveau d'accès par les ménages est abordé au niveau national et aux différents milieux de résidence.

Au niveau national, le taux de pénétration du téléphone mobile est de 98% (proportion des ménages ayant au moins un membre qui dispose d'un téléphone portable).

La situation de l'accès au téléphone mobile au niveau national est proche de celle des milieux de résidence : plus de 99% en milieu urbain et 96,7% en milieu rural.

S'agissant du taux d'accès au téléphone mobile au niveau des individus, il est noté que 3 individus sur 5, âgés de 12 ans ou plus, disposent d'un téléphone portable (61,1%). Cette proportion reste plus faible en milieu rural où 47,2% des individus âgés d'au moins 12 ans n'ont pas accès à un téléphone portable. Par ailleurs, certaines personnes, bien que ne disposant pas de téléphone portable, l'utilisent toutefois. Au niveau national, 64,5% de la population de 12 ans ou plus utilise un téléphone. La part d'utilisateurs de téléphone portable reste plus élevée dans les autres

centres urbains (83,3%), suivis de Dakar urbain (68,3%) et enfin du milieu rural (56,6%).

Il faut noter que, concernant le téléphone portable/mobile, son taux d'utilisation est plus élevé que son taux d'accès quelle que soit la zone de résidence,

L'abonnement au réseau de téléphone fixe est par contre de moins en moins fréquent au niveau des ménages. En effet, 2,6% de ménages sénégalais sont abonnés à un réseau de téléphone fixe. Ce type d'abonnement est plus faible en milieu rural (0,2%).

Pour ce qui est de l'accès à l'internet, l'analyse se rapporte à la population âgée de 10 ans ou plus. Au niveau national, l'accès des ménages à internet demeure faible avec un taux d'accès (Wifi et/ou Mobile) de 29,2% en 2018/2019. Il existe toutefois des disparités d'accès suivant le milieu de résidence ; la population urbaine de Dakar a plus accès à internet (53,6%) et s'en suit celle des autres centres urbains (33,9%). Enfin, en milieu rural, le taux d'accès est de 14,5%.

Le niveau d'accès à l'internet est plus élevé chez les ménages les plus riches. En effet, 56% des ménages du quintile le plus riche ont accès à internet contre seulement 9,3% chez les ménages du quintile le plus pauvres.

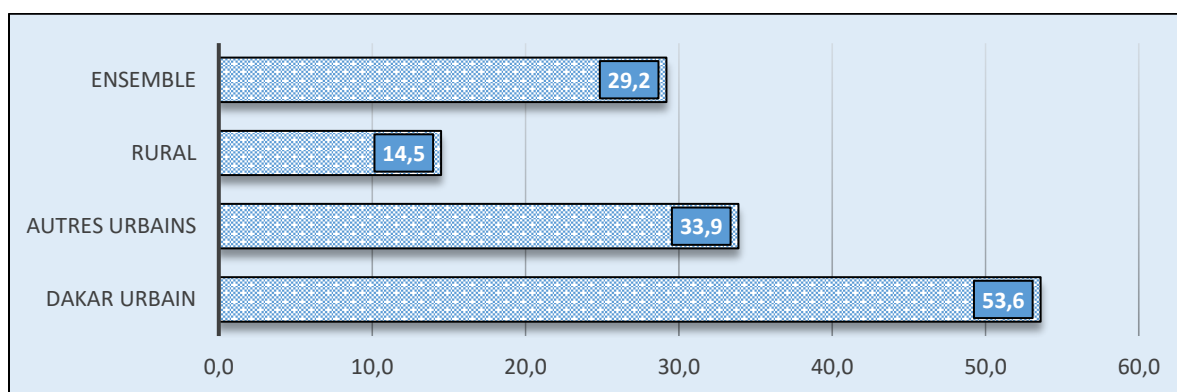
En savoir plus :

Rapport EHCVM 2018/2019, ANSD

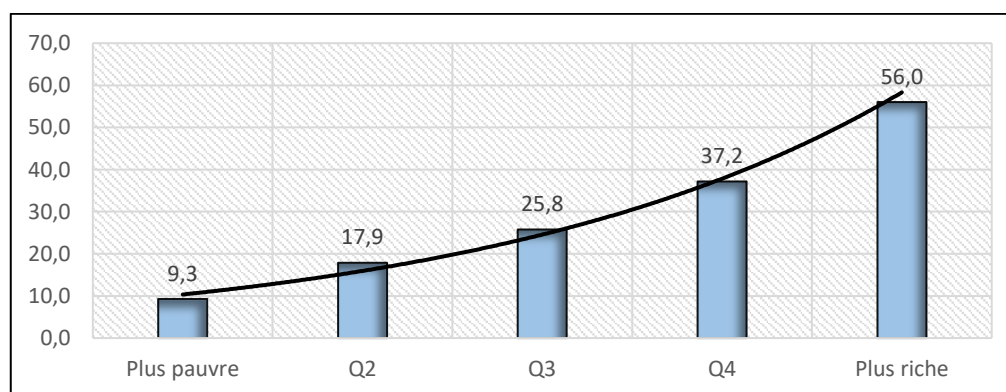
Tableau VI.5 : Indicateurs d'accès à la téléphonie mobile selon le milieu de résidence

Accès au téléphone	Milieu de résidence			Ensemble
	Dakar urbain	Autre Urbain	Rural	
Taux de pénétration du téléphone mobile (% de ménages avec au moins un membre disposant de téléphone portable)	99,3	99,0	96,7	98,0
Taux d'accès au téléphone mobile (% d'individus de 12 ans et plus disposant d'un téléphone)	65,4	79,3	52,8	61,1
Taux d'utilisation de téléphone portable	68,3	83,3	56,6	64,6
Pourcentage de ménages abonnés au réseau de téléphone fixe	6,7	2,5	0,2	2,6

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

Graphique VI. 2 : Proportion de ménages ayant accès à internet (Wifi et Mobile) selon le milieu de résidence

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

Graphique VI. 3 : Proportion de ménages ayant accès à internet (Wifi et Mobile) selon le quintile de bien-être (%)

Source: ANSD, EHCVM 2018/2019

Chapitre VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

VII.1 Eau

L'eau, élément vital pour la survie de l'homme, n'est pas accessible pour certaines populations. Or, l'utilisation d'une eau salubre amoindrit le risque de contracter des maladies d'origine hydrique.

Au Sénégal, l'accès universel à l'eau potable n'est pas encore assuré. En effet, même si près de 9 ménages sur 10 ont accès à une source d'eau améliorée, des disparités parfois très fortes s'observent entre les régions.

L'accès est quasi universel, à l'ouest (Dakar, Thiès), dans la zone nord (Saint-Louis, Matam, Louga) et dans une partie du centre (Kaolack, Kaffrine) où au moins 9 ménages sur 10 utilisent une source d'eau améliorée.

Les ménages résidant au sud du pays utilisent bien souvent une source non améliorée. A Sédhiou et Kolda, la majorité des ménages n'ont pas recours à un point d'eau améliorée en premier lieu.

Au niveau national, le robinet domestique est utilisé comme source d'eau de boisson par la majorité des ménages (64,0% pour le robinet

interne et 4,5% pour celui du voisin). Le robinet public constitue le principal point d'eau de boisson pour 10,5% des ménages du pays.

Au niveau régional, à l'exception de Kédougou, le robinet intérieur constitue le principal type de point d'eau utilisé par les ménages. La proportion la plus forte d'utilisateurs de ce type de source d'eau est relevée à Dakar (81,0%), Kaffrine (76,8%), Kaolack (76,8%) et Thiès (73,3%).

A Kédougou, plus de 40% des ménages s'approvisionnent en eau de boisson à partir d'un forage ou puits à pompe.

Il faut noter que le robinet public est utilisé par près du tiers des ménages de la région de Louga (31,7%)

Dans les régions du Sud à plus faible accès à une source améliorée, le recours aux puits non protégés est plus fréquent (57,4% à Sédhiou, 50,8% à Kolda et 47,3% à Ziguinchor). En outre, à Kolda, une part non négligeable des ménages (30,2%) utilisent un point protégé comme source d'eau de boisson.

En savoir plus :

Rapport EHCVM 2018-2019, ANSD

Graphique VII.1: Proportion de ménages ayant accès à une source d'eau améliorée, par région

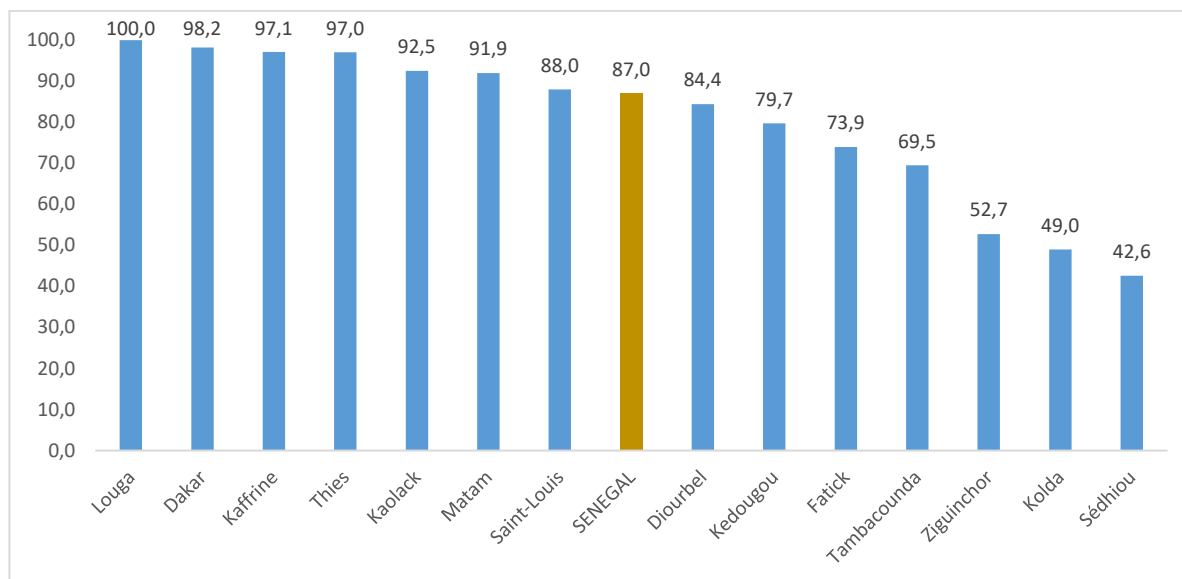

 Source : ANSD, ENETS², 2021

Tableau VII.4: Type de source d'eau principalement utilisé pour la boisson, par région

Principal source d'eau de boisson	Robinet intérieur	Robinet public	Robinet du voisin	Puits protégé	Puits non protégé	Forage motorisé	Forage à pompe manuel	Service de camion-citerne	Eau minérale / Filtrée	Vendeur d'eau	Source/cour d'eau	Total
Dakar	81,0	7,8	4,4	0,1	0,1	0,1	1,8		3,0	1,7		100,0
Diourbel	66,0	6,3	7,0	3,6	0,3			0,5	1,5	14,8		100,0
Fatick	58,7	3,3	5,0	6,4	18,9				0,6	6,8	0,4	100,0
Kaffrine	76,8	10,0	5,4	3,9	2,9	0,9						100,0
Kaolack	76,8	9,5	4,7	0,7	6,4	0,3			0,4	1,2		100,0
Kedougou	15,5	8,6	1,9	6,9	18,5	3,8	42,5		0,5		1,8	100,0
Kolda	13,3	3,5	1,1	30,2	50,8		0,7				0,3	100,0
Louga	62,6	31,7	1,5	1,0			3,2					100,0
Matam	64,3	14,1	3,3	7,4	8,1	2,9						100,0
Saint-Louis	59,0	14,0	7,9	2,8	5,9	3,5	0,9				6,1	100,0
Sédhiou	23,9	3,8	2,3	11,6	57,4	1,0						100,0
Tambacounda	34,1	14,4	4,0	7,0	28,0	2,6	7,4				2,5	100,0
Thies	73,3	14,9	5,2	1,3	1,8				2,5	1,2		100,0
Ziguinchor	29,1	5,1	1,6	14,8	47,3	0,4	0,8		0,9			100,0
SENEGAL	64,0	10,5	4,5	4,3	9,8	0,9	1,5	0,1	1,4	2,6	0,5	100,0

Source : ANSD, ENETS, 2021

² ENETS Enquête nationale sur l'emploi du temps

VII.2 Assainissement

La disponibilité d'un système d'assainissement adéquat constitue un élément important du développement d'un pays. En effet, les risques sanitaires sont plus accentués en cas de déficit de système d'assainissement adéquat, alors que dans la plupart des pays en développement, le secteur de l'assainissement est peu développé.

Au Sénégal, plus de trois quarts (3/4) des ménages ont accès à des sanitaires améliorés (79,7%). Toutefois, des disparités importantes existent entre les régions.

En effet, l'accès est quasi universel à Dakar et à Thiès, où au moins 9 ménages sur 10 utilisent des toilettes améliorées. Sédhiou, Tambacounda et Kafrine apparaissent à l'inverse comme les régions les plus en retard en termes d'accès à des sanitaires améliorés dont plus de la moitié des ménages n'y ont pas accès.

La majorité des ménages utilise des toilettes disposant d'une chasse d'eau raccordée soit à une fosse septique (49,2%), soit à l'égoût (12,9%). Un peu plus du quart (28,2%) des ménages utilisent des latrines dont 12,2% sont couvertes et 10,5% non couvertes. La

défécation à l'air libre concerne 5,0% des ménages. Il faut noter que 3,8% des ménages utilisent les toilettes de leur voisin. A Kaolack, (13,0% des ménages) et à Kafrine (11,6%) utilisent les toilettes du voisin, soit au moins un ménage sur dix.

La pratique de la défécation à l'air libre est plus courante dans les régions de Kédougou (20,9%), Louga (15,7%) et Fatick (14,3%). Dans la plupart des régions, la majorité des ménages utilise des latrines comme lieu d'aisance. A Kédougou (50,6%) et à Kolda (64,3%), les usagers des latrines couvertes sont plus fréquents tandis qu'à Sédhiou (37,3%) et à Kafrine (32,0%), la proportion de ménages utilisant des latrines non couvertes est plus forte.

L'usage de toilettes disposant d'une chasse d'eau raccordée à une fosse septique est plus fréquent dans les régions de Thiès (81,3%), Dakar (63,7%), Diourbel (60,9%), Louga (58,3%) et de Ziguinchor (52,5%).

En outre, Dakar se singularise par une proportion non négligeable de ménages usagers de toilettes disposant d'une chasse d'eau raccordée à l'égoût.

Définitions :

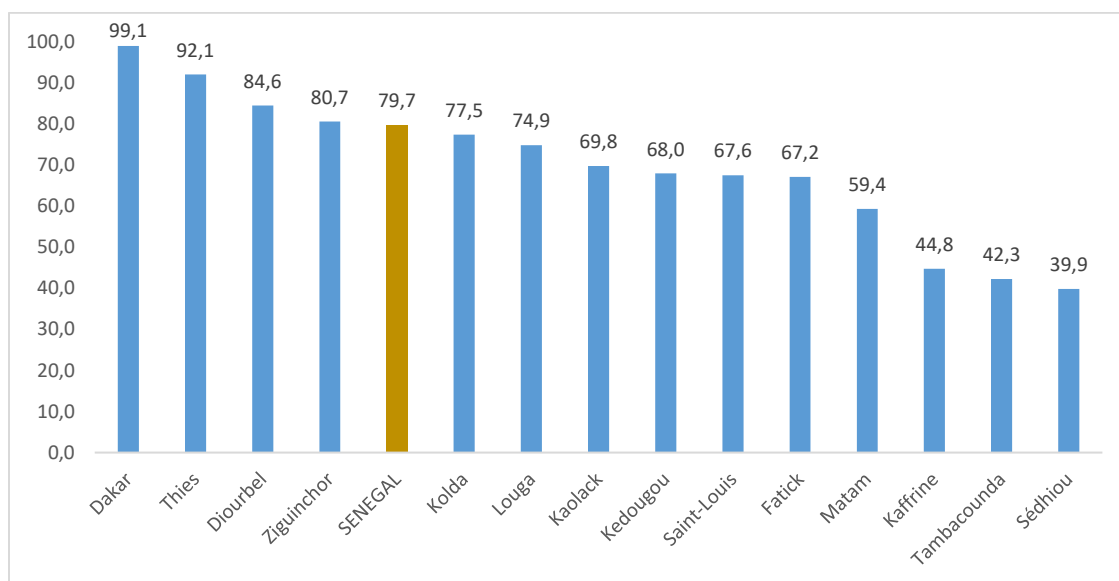
Les toilettes sont dites améliorées lors qu'elles « assurent une séparation hygiénique des excréta humains empêchant tout contact avec les personnes ».

La défécation à l'air libre peut être source de contamination de l'eau de boisson et de la nourriture en cas de dispersion des excréta, notamment des matières fécales, par le vent. Cela peut être à l'origine de maladies et entraîner des dommages économiques aux ménages concernés.

En savoir plus :

Rapport EHCVM 2018-2019, ANSD

Graphique VII.2 : Toilettes améliorées par région



Source : ANSD, ENETS, 2021

Tableau VII. 2 : Type de toilettes utilisé par région

Type de toilettes	Chasse d'eau avec égout	Chasse d'eau avec fosse septique	Latrines couvertes	Latrines ventilées améliorées	Latrines non couvertes	Cuvette /seau	Edicule public	Chez le voisin	Dans la nature	TROU OUVERT
Dakar	35,2	63,7	0,1		0,1	0,1		0,7		
Diourbel	14,2	60,9	7,8	1,7	4,3	1,3		3,9	5,9	
Fatick	0,8	38,8	9,3	18,4	12,5		0,4	5,5	14,3	
Kaffrine	0,4	9,2	20,6	14,6	32,0		1,5	11,6	8,6	1,6
Kaolack	1,7	40,2	18,1	9,8	14,9			13,0	2,3	
Kedougou		17,4	50,6		3,4			7,6	20,9	
Kolda	1,1	7,8	64,3	4,2	9,0	1,4		2,4	9,8	
Louga	1,3	58,3	14,6	0,6	8,7			1,0	15,4	
Matam	3,0	18,8	31,7	5,9	24,8	2,1		5,1	8,6	
Saint-Louis	5,4	36,2	4,5	21,6	15,4			9,5	7,5	
Sédhiou		15,9	22,3	1,6	37,3			5,3	0,5	16,9
Tambacounda	0,3	10,2	27,0	4,7	48,2			2,6	6,6	0,3
Thies	1,6	81,3	0,9	8,3	1,2	0,3		2,0	4,3	
Ziguinchor	0,4	52,5	25,9	1,9	17,5			1,8		
SENEGAL	12,9	49,2	12,2	5,5	10,5	0,3	0,1	3,8	5,0	0,5

Source : ANSD, ENETS, 2021

VII.3 Sources d'énergie des ménages

L'électricité constitue le mode d'éclairage dominant et les deux tiers des ménages au Sénégal y ont recours. Une proportion non négligeable de ménages utilise néanmoins la lampe rechargeable (18,6%) ou l'énergie solaire (10,2%) comme principal mode d'éclairage dans leurs ménages. La bougie n'est utilisée que par 1,3% des ménages.

Au Sénégal, près de 8 ménages sur 10 ont accès à l'électricité. Toutefois, ce niveau global d'accès masque des différences fortes entre les régions. En effet, les régions de Dakar et Ziguinchor se distinguent par les taux d'accès les plus élevés avec au moins neuf ménages sur dix qui ont accès à l'électricité dans chacune. A l'opposé, à Tambacounda, Kolda et Kédougou, moins de la moitié des ménages utilise l'électricité pour s'éclairer.

Le combustible utilisé pour la cuisson est peut être un élément à fort potentiel de pollution dans les logements. En effet, à raison du manque d'espace, notamment en ville, la cuisine n'est bien souvent pas isolée des chambres à usage d'habitation.

Ainsi, en l'absence d'aération suffisante, l'usage de combustible non durable pour la cuisson, peut avoir un impact sur la santé des occupants des logements.

Des données recueillies chez les ménages, il ressort que le bois de chauffe (38,0%) et le gaz (37,0%) constituent les principaux combustibles utilisés pour la cuisson au Sénégal. Le charbon de bois sert de combustible à plus du cinquième des ménages (22,5%).

Le bois de chauffe est utilisé par plus de la moitié des ménages dans dix régions du pays en particulier dans les régions de Kédougou (81,3%) et Matam (86,0%) où plus de huit ménages sur dix utilisent ce type de combustible.

Le recours au gaz pour la cuisine est la primauté des ménages dakarois (82,1%). Dans les autres régions, le tiers des ménages de Thiès y a recours et plus de trois ménages sur dix l'utilisent pour les 12 régions restantes. Concernant le charbon de bois, son usage pour la cuisine est plus fréquent à Diourbel (47,0%) et à Ziguinchor (46,4%).

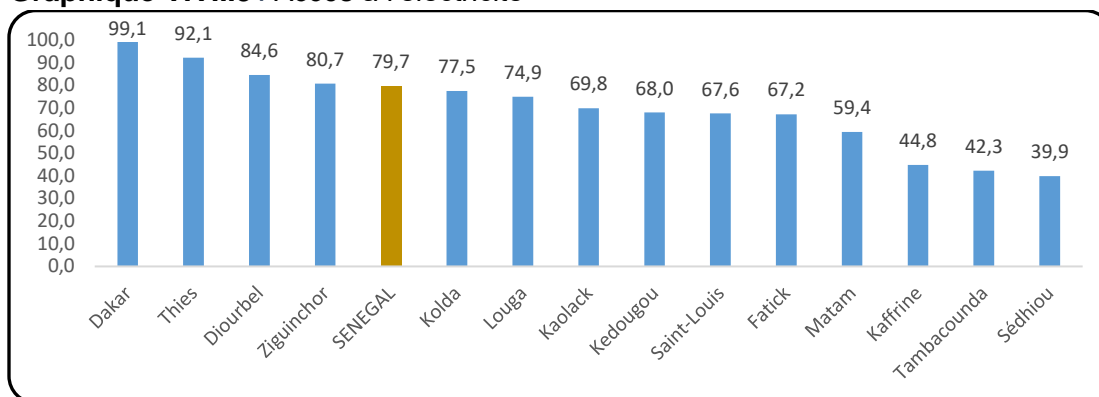
Définitions :

Accès à l'électricité : il est mesuré à travers la principale source d'éclairage.

Est considéré comme ayant accès à l'électricité tout ménage déclarant utilisé l'électricité, le groupe électrogène ou le solaire pour s'éclairer.

En savoir plus :

Rapport EHCVM 2018-2019, ANSD

Graphique VIVII.3 : Accès à l'électricité

Source : ANSD, ENETS, 2021

Tableau VII.5: Principal combustible pour la cuisson par région

Principal combustible	Charbon de bois	Bois de chauffe	Gaz	Électricité	Déchet d'animaux	Sans objet ³	Total
Dakar	15,1	0,7	82,1		0,3	1,9	100,0
Diourbel	47,0	27,1	22,1		3,2	0,6	100,0
Fatick	16,2	58,0	15,8		9,5	0,4	100,0
Kaffrine	32,2	62,4	4,3			1,2	100,0
Kaolack	26,9	50,1	17,0	0,3	5,2	0,4	100,0
Kédougou	11,0	81,3	5,1			2,5	100,0
Kolda	18,8	78,4	2,8				100,0
Louga	9,3	61,4	25,5		3,9		100,0
Matam	11,7	86,0	1,0	0,9		0,4	100,0
Saint-Louis	16,0	57,9	26,2				100,0
Sédhiou	21,3	73,9	4,8				100,0
Tambacounda	25,2	69,2	3,4	1,7		0,4	100,0
Thiès	25,2	37,1	35,1		0,6	1,9	100,0
Ziguinchor	46,4	39,7	13,9				100,0
SENEGAL	22,5	38,0	37,0	0,1	1,5	1,0	100,0

Source : ANSD, ENETS, 2021

Tableau VII.6 : Principales sources d'éclairage par région

Principal source d'éclairage	Électricité	Groupe électrogène	Solaire	Lampe à gaz	Lampe tempête	Lampe à pétrole artisanale	Lampe rechargeable	Bougie	Bois	Total
Dakar	97,8						1,3	0,9		100
Diourbel	72,6		5,7		0,6		19,6	1,5		100
Fatick	40,6	0,6	28,4		0,9		27,5	1,9		100
Kaffrine	33,0		25,8		3,2		35,8	2,2		100
Kaolack	64,6	0,4	13,6		2,0	0,4	17,7	1,4		100
Kédougou	22,6		18,8				56,2	2,3		100
Kolda	14,8		31,1		0,6	0,4	51,2	1,9		100
Louga	53,8		9,8		1,3	0,2	30,1	3,6	1,0	100
Matam	48,9	0,4	2,3	0,8			34,6	0,8	12,2	100
Saint-Louis	61,5		9,4				29,1			100
Sédhiou	44,8		34,8				18,8	1,6		100
Tambacounda	35,1	0,5	11,2		3,1	0,4	48,9	0,9		100
Thiès	75,8		13,3				9,5	1,1	0,3	100
Ziguinchor	81,4		10,1		0,8		6,5	1,1		100
SENEGAL	68,6	0,1	10,2	0,0	0,7	0,1	18,6	1,3	0,5	100

Source : ANSD, ENETS, 2021

³ La modalité « sans objet » est affectée aux personnes (célibataires) qui ne font pas de cuisine. (Cf. Manuel de l'enquête de l'ENETS disponible à l'adresse suivante : <http://anads.ansd.sn/index.php/catalog/249/related-materials>)

Chapitre VIII : ASSISTANCE SOCIALE

VIII.1 Allocations familiales

Les travailleurs sénégalais bénéficiant d'une sécurité sociale reçoivent des allocations en cas de survenance de certaines situations (maladie, maternité, accident, etc.). Pour cette édition de la Situation économique et sociale (SES), les allocations familiales gérées par la Caisse de Sécurité sociale (CSS) qui couvrent les travailleurs non fonctionnaires seront traitées. Il convient de préciser que les fonctionnaires bénéficient d'une sécurité sociale qui relève de la Direction de la Solde.

Il a été souligné que les allocations familiales ont constitué 59,1% des prestations de sécurité sociales versées par la CSS en 2020 et 60,1% en 2021. Les indemnités de congé de maternité (32,7%), les allocations de maternité (5,6%) et les allocations prénatales (2,0%) ont représenté les autres postes les plus importants dans la prise en charge de la sécurité sociale des travailleurs et/ou de leurs ayants droit en 2020. Ces parts sont respectivement 32,5%, 5,1% et 1,7% en 2021.

Les allocations CAF sont celles qui sont versées aux sénégalais vivant à l'étranger dans un pays avec lequel le Sénégal a signé des conventions. Des caisses d'allocations familiales de l'étranger versent des cotisations à la Caisse de Sécurité sociale pour les travailleurs sénégalais résidant à l'étranger qui ont leurs familles au Sénégal.

Les rentes (84,1%) et les indemnités journalières (10,4%) ont constitué l'essentiel des prestations d'accidents de travail en 2020 ; ces parts sont respectivement 90,7% et 11,7% en 2021.

Les indemnités journalières sont payées durant la période de traitement d'une blessure alors que les rentes prennent en charge une incapacité permanente.

S'agissant de la couverture maladie, il est noté que 5,2% des personnes en emploi en bénéficient en 2021, et 13,4% pour ceux occupant des emplois salariés.

Définitions :

- **Les allocations familiales** sont les prestations versées par les caisses d'allocations familiales aux ayants droit. Les montants versés sont fonction des situations (maladies, nombre d'enfants, accidents, etc.) et des ressources.

En savoir plus :

- Rapports d'activités 2020, 2021. Caisse de Sécurité sociale (CSS) ;
- Rapports d'activités 2020, 2021. Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale (DGPSN) ;
- Stratégie nationale de Protection sociale (SNPS) 2016-2035 ;
- Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES).

Tableau VIII.1 : Prestations familiales payées par la CSS par type (F CFA)

	2020	2021
Allocations Prénatales	286 939 450	258 258 000
Allocations de Maternité	810 077 650	775 124 350
Allocations Familiales	8 515 443 260	9 054 334 900
Ristournes Allocations familiales	42 844 410	42 534 752
Allocations de chômage	122 200	618 800
Indemnités de Congé Mat.	4 712 531 866	4 902 023 480
Allocations Familiales CAF	37 170 860	27 488 630
Allocations Prénatales CAF	380 250	121 500
Allocations de Maternité CAF	661 500	263 250
Total Charges Techn. PF	14 406 171 446	15 060 767 662

Source : CSS. Rapports d'activités 2020, 2021

Tableau VIII. 2 : Prestations d'accidents de travail payées par la CSS par type (F CFA)

	2020	2021
Indemnités journalières	347 058 986	379 663 797
Frais transport AT	243 400	341 175
Rentes	2 814 931 225	3 033 148 334
Frais d'hospitalisation	23 758 655	53 651 330
Frais médicaux	51 258 379	50 607 938
Frais de Pharmacie	41 719 083	33 318 879
Frais contrôle médical	4 000	62 100
Frais de rééducation	163 440	1 050
Prothèses	14 659 592	12 031 906
Frais d'enquête	-	-
Honoraires	51 825 531	54 111 584
TOTAL Charges Techn. AT	3 345 622 291	3 616 938 093

Source : CSS. Rapports d'activités 2020, 2021

VIII.2 Assistance et secours

L'assistance sociale sera abordée au travers des différentes interventions de la Direction générale à la Protection sociale et la Solidarité nationale (DGPSN) qui a pour principale mission de coordonner les différentes actions d'assistance sociale au profit des ménages vulnérables. Mais avant, la présentation du dispositif de la protection sociale au Sénégal est faite.

La protection sociale concerne l'ensemble des politiques et mesures destinées à donner aux groupes vulnérables les moyens de faire face aux risques sociaux en cas de survenance d'un choc pouvant entraîner une baisse des revenus ou une hausse des dépenses (perte d'emploi, maladie, maternité, invalidité, vieillesse, etc.).

La politique de protection sociale déclinée dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) repose essentiellement sur : (i) le renforcement de la sécurité sociale des travailleurs et des retraités ; (ii) l'amélioration des conditions socio-économiques des groupes vulnérables ; et (iii) l'élargissement de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle.

La déclinaison de cette politique est traduite par l'adoption de la loi d'orientation sociale (décret n° 2010-15) pour lutter contre la vulnérabilité des personnes vivant avec un handicap, et par l'adoption de la Stratégie nationale de Protection sociale 2016-2035 (SNPS 2016-2035). Sa mise en œuvre repose essentiellement sur 2 piliers : l'assistance sociale et la sécurité sociale.

L'assistance sociale fondée sur un système non contributif est principalement assurée par l'Etat qui l'organise et la finance. Pour rappel, le système de sécurité sociale au Sénégal comprend deux (2) régimes : un pour les

fonctionnaires et les agents non fonctionnaires de l'Etat géré essentiellement par la Direction de la Solde et le Fonds national de Retraite (FNR) et un autre régime pour les travailleurs du Privé géré par la Caisse de Sécurité sociale (CSS) et l'Institut de Prévoyance des Retraites au Sénégal (IPRES) .

Les travailleurs indépendants ne sont pas couverts par le système actuel de sécurité sociale. Ils peuvent cependant adhérer volontairement aux assurances en contractant une police d'assurance privée à la Caisse de sécurité sociale (CSS) pour les accidents de travail et aux mutuelles de santé pour les maladies.

L'année 2020 reste marquée par la pandémie à COVID 19 où les mécanismes de solidarité et soutien aux populations mis en place par le gouvernement ont permis d'atténuer ses effets néfastes sur les plans sanitaire, économique et social. En effet, malgré ce contexte difficile, le taux moyen de paiement des bourses de sécurité familiales s'est situé à 95% sur une cible de 302 418 ménages.

Les bénéficiaires du PNBSF sont les ménages du Registre national unique (RNU) recevant des transferts monétaires chaque trimestre, les détenteurs de la Carte d'Egalité des Chances (CEC) et les enfants vivant dans la rue et pris en charge (EDR). Le PNBSF a bénéficié en majorité aux ménages RNU (92,9%) et aux détenteurs CEC (7,1%) en 2020 ; respectivement 91,9% et 8,1% en 2021.

Par rapport à 2020, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 4,2% en 2021 soit 13 208 nouveaux bénéficiaires.

En savoir plus :

- Rapports d'activités 2020, 2021. Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale (DGPSN) ;

Tableau VIII. 3 : Répartition ménages bénéficiaires de BSF ayant perçu au moins un transfert

Région	Bénéficiaires PNBSF 2020				Bénéficiaires PNBSF 2021			
	RNU	CEC	EDR	Total	RNU	CEC	EDR	Total
Dakar	34 763	2 397	25	37 185	37 027	2 801	41	39 869
Diourbel	20 546	1 562	8	22 116	21 043	2 040	8	23 091
Fatick	21 948	1 661	2	23 611	22 367	2 323	3	24 693
Kaffrine	14 165	879		15 044	14 326	1 214		15 540
Kaolack	26 858	2 634	1	29 493	26 980	2 086	1	29 067
K2dougou	6 740	568		7 308	7 045	748		7 793
Kolda	28 572	1 628		30 200	29 716	1 677		31 393
Louga	8 931	1 443		10 374	9 319	1 647		10 966
Matam	10 176	2 378		12 554	10 207	2 675		12 882
Saint-Louis	15 408	373		15 781	15 601	323		15 924
Sédhiou	14 164	302		14 466	14 528	1 366		15 894
Tambacounda	24 004	1 017	1	25 022	24 832	1 527	2	26 361
Thiès	29 578	2 321	2	31 901	31 039	2 899	5	33 943
Ziguinchor	25 059	2 307		27 366	26 033	2 177		28 210
TOTAL	280 912	21 467	39	302 418	290 063	25 503	60	315 626

Source : DGPSN. Rapport d'activités, 2020

VIII.3 Programmes d'assistance sociale

La Délégation générale à la Protection sociale et la Solidarité nationale (DGPSN), créée en 2012 a pour mission de coordonner l'ensemble des interventions en matière de protection sociale et de solidarité nationale. Pour rationaliser leurs interventions, différents programmes s'activant dans le domaine de l'assistance sociale ont signé des conventions de partage des données par le biais du Registre national unique (RNU).

Il est noté que les différents axes d'intervention de ces différents programmes sont : (i) les transferts monétaires directs ; (ii) la couverture des soins de santé ; (iii) la distribution de kits alimentaires pour lutter contre l'insécurité alimentaire ; et (iv) l'amélioration des capacités productives des ménages vulnérables.

Le tableau VIII. 4 présente les différents programmes intervenant dans le domaine

de l'assistance sociale ainsi que leurs axes d'intervention. Il est noté, par ailleurs, que les programmes d'assistance privilégient dans leurs opérations d'aide aux groupes vulnérables la sécurité alimentaire, les transferts monétaires et l'amélioration des capacités de production. La dimension santé n'est prise en compte que par le programme de Couverture Maladie Universelle (CMU) qui offre la possibilité aux personnes vulnérables une couverture du risque maladie. En effet, avec la CMU les personnes ayant des revenus modestes peuvent s'affilier à un régime d'assurance maladie et bénéficier, par conséquent, des mêmes soins que ceux garantis par les régimes de sécurité sociale classiques (imputations budgétaires et Instituts de Prévoyance Maladie (IPM)).

En savoir plus :

- Rapports d'activités 2020, 2021. Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale (DGPSN) ;
- Stratégie nationale de Protection sociale (SNPS) 2016-2035.
- CORRIANS est un collectif pour le renforcement de la réponse à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sénégal

Tableau VIII. 4 : Programmes ayant signé des protocoles de partage de données via le RNU

	Transferts monétaires	Santé	Insécurité alimentaire	PS productive
PNBSF	X			X
Agence de la Couverture maladie universelle (CMU)		X		
Programme alimentaire mondial (PAM), Cellule de lutte contre la malnutrition (CLM)	X		X	
Helen Keller International (HKI)			X	X
Plate-forme des ONG européennes au Sénégal (ACTED)			X	
Action contre la Faim (ACF)			X	
Programme de renforcement des dynamiques de développement économique et social (PRODES)				X
CORRIANS	X		X	
Secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire (SECNSA)	X		X	
Haute autorité de gestion du WAQF	X			X

Source : Direction RNU

Chapitre IX : SANTE

IX.1 Personnels et équipements de santé

Le nombre de médecins au niveau national est passé de 1 545 en 2020 à 1 721 en 2021, soit une progression de 11,4%.

Au niveau régional, la région de Dakar concentre à elle seule un peu plus de 38% des ressources humaines en 2020 et 2021. Elle est suivie par la région de Thiès qui regroupe 11% et 10% des ressources humaines, respectivement en 2020 et 2021. Les régions de Kolda, Sédhiou et Kedougou se placent en dernière position avec moins de 4% en 2020.

Selon les normes de l'OMS, pour atteindre des taux de couverture convenables pour les interventions essentielles en matière de soins de santé primaires, il faut au moins un médecin pour 10 000 habitants, une sage-femme d'état pour 300 femmes en âge de procréer et un infirmier pour 5 000 habitants. En termes de couverture, le Sénégal est en deça des ratios relatifs aux sage-femmes et infirmiers. Cependant, une avancée considérable du ratio est notée entre 2020 et 2021 avec une sage-femme d'état pour respectivement 1 357 et 1 265 femmes en âge de reproduction (FAR). De même pour les infirmiers, la couverture a progressé pour s'établir dans la même période à un infirmier pour respectivement 5 391 et 5 204 habitants. Les normes sont respectées pour les médecins. Elles sont ressorties à un médecin pour 8 924 habitants en 2020 et 8 349 habitants en 2021.

En outre, en 2020, le Sénégal comptait 2 268 cases de santé, 1 499 postes de santé et 107 centres de santé. Les établissements de santé ayant un statut d'hôpital (EPS1, EPS2 et EPS3)

étaient au nombre de 41. La situation s'est améliorée en 2021 avec une augmentation de 1% des cases de santé, 2% des postes de santé et 3% des centres de santé par rapport à 2020. Cependant, nous avons la disparition de deux (2) établissements de santé de type EPS3. Par ailleurs, en 2021, Dakar concentre à elle seule 83% des structures de type EPS3, 33% des structures de type EPS1 et 23% des centres de santé.

En termes de couverture, la norme est de un poste de santé pour 10 000 habitants, un centre de santé pour 50 000 habitants et un EPS pour 150 000 habitants. Ceci est loin d'être atteint en 2021 avec un poste de santé pour 11 245 habitants, un centre de santé pour 156 504 habitants et un hôpital pour 430 386 habitants.

Au niveau du privé, le plateau sénégalais était composé en 2020 de trois hôpitaux, 65 cabinets médicaux, 102 cliniques, 351 cabinets paramédicaux et 187 cabinets dentaires.

Les structures d'hygiène sont constituées de : 14 Brigades régionales de l'hygiène, 2 brigades spéciales d'hygiène à Touba et Tivaouane, 61 sous brigades de l'hygiène logées au sein des districts sanitaires et 12 postes d'hygiène. Cependant, 17 districts sanitaires ne disposent pas de sous brigades d'hygiène. Dans le domaine de l'Action sociale, l'offre est composée de : quatre (04) Centres nationaux de Réinsertion sociale (CNRS), 14 Services régionaux de l'Action sociale (SRAS), 45 Services départementaux de l'Action sociale (SDAS) et 49 Centres de Promotion et de Réinsertion sociale (CPRS).

Définitions :

- **FAP** : les femmes en âge de reproduction sont les femmes âgées entre 15 et 49 ans.
- **Médecins** : la modalité médecins regroupe les sous familles soins médicaux et soins médicaux spécialisés
- **EPS** : Le système de santé du Sénégal se présente sous forme d'une pyramide de trois niveaux: le niveau périphérique (correspondant au district), le niveau régional (correspondant à la région médicale) et le niveau stratégique (correspondant au niveau central). Les EPS de niveau 3 se retrouvent au niveau le plus élevé de la pyramide, outre les structures administratives

En savoir plus :

- <https://www.sante.gouv.sn/sites/default/files/Annuaire%20des%20statistiques%20sanitaires%20et%20sociales%202020.pdf>

Tableau IX.1 : Répartition du personnel de santé en 2020 et 2021 selon la catégorie socio-professionnelle et la région

REGIONS	CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE											
	MEDECIN		CHIRURGIEN		INFIRMIER DIPLOME D'ETAT		AUTRE INFIRMIER		SAGE-FEMME D'ETAT		ASSISTANT INFIRMIER	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Dakar	895	967	160	156	982	1002	381	401	875	972	854	864
Diourbel	112	141	20	27	169	183	56	47	261	323	177	200
Fatick	42	43	9	11	117	119	32	15	168	169	107	135
Kafrine	18	30	3	9	80	108	13	13	153	155	130	125
Kaolack	40	45	11	7	108	116	6	8	175	156	142	131
Kédougou	9	17	3	4	36	76	4	1	48	77	33	48
Kolda	22	27	9	8	54	75	11	5	87	109	119	125
Louga	58	67	13	17	130	135	14	14	191	196	118	128
Matam	28	43	7	13	92	93	6	9	108	121	109	133
Saint Louis	76	89	26	25	107	122	7	8	181	185	165	176
Sédhiou	15	15	2	3	28	60	4	1	77	108	67	69
Tambacounda	34	46	9	10	113	140	13	15	141	169	132	127
Thiès	135	124	41	33	335	289	37	48	360	345	281	253
Ziguinchor	61	67	14	18	138	178	26	27	145	194	160	196
SENEGAL	1545	1721	327	341	2489	2696	610	612	2970	3279	2594	2710

Source : Carte sanitaire /CSSDOS, 2020 et 2021

Tableau IX.2 : répartition des structures de santé en 2020 et 2021 selon le type de structure et la région

REGIONS	TYPE DE STRUCTURE											
	Case de santé		Poste de santé		Centre de santé		EPS1		EPS2		EPS3	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Dakar	31	39	126	126	25	25	3	3	1	1	10	10
Diourbel	115	113	103	108	9	9	1	1	1	1	1	2
Fatick	181	182	118	120	9	9	0		1	1	0	
Kafrine	112	117	94	98	4	4	1		1	1	0	
Kaolack	256	254	114	116	4	4	0		1	1	0	
Kédougou	82	83	41	42	3	4	0		0	1	0	
Kolda	259	244	74	76	4	4	0		1	1	0	
Louga	352	350	115	118	10	10	1	1	1	1	0	
Matam	68	72	99	102	6	6	1	1	2	2	0	
Saint Louis	170	186	123	123	8	9	1	1	2	2	0	
Sédhiou	101	102	58	60	4	4	1		1	1	0	
Tambacounda	122	128	142	148	7	7	0		1	1	0	
Thiès	300	297	180	180	9	10	2	2	3	3	0	
Ziguinchor	119	116	112	114	5	5	0		2	2	0	
Total	2268	2283	1499	1531	107	110	11	9	19	19	11	12

Source : Carte sanitaire /CSSDOS, 2020 et 2021

IX.2 Analyse économique du secteur de la santé

L'Etat du Sénégal est le principal pourvoyeur de ressources du Ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS). A ce titre, le budget alloué à ce secteur par l'Etat est passé de 163,5 milliards de FCFA en 2017 à 216,6 milliards en 2021, soit une hausse relative de 32,4% sur cette période. Ce budget représente en moyenne 4,8% de celui de l'Etat du Sénégal.

Les dépenses du personnel de santé représente en moyenne 5,6% des dépenses de personnel de l'Etat sur la période 2017-2021. Par ailleurs, il convient de souligner une tendance baissière du poids des dépenses de personnel sur les salaires payés par l'Etat au cours du temps. Cette proportion est passée de 6,3% en 2017 à 5,2% en 2021, en dépit de la hausse des dépenses de personnel de l'Etat (555,6 milliards en 2017 contre 903,9 milliards en 2021).

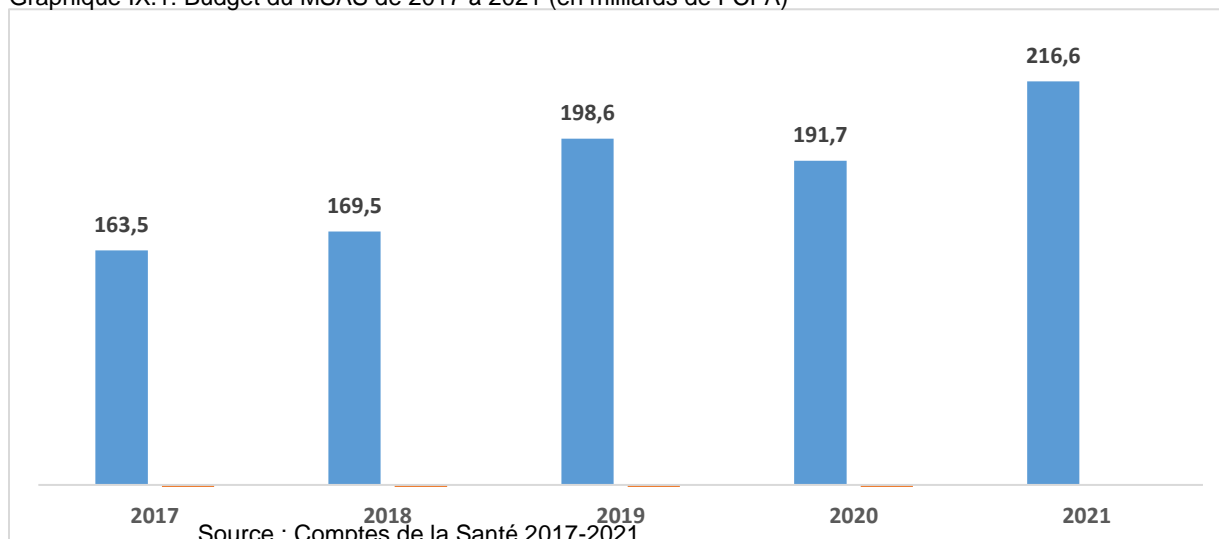
S'agissant des dépenses de fonctionnement du secteur de la santé, la part qu'elles occupent par rapport aux dépenses de fonctionnement de l'Etat évolue suivant une tendance ératique. En effet, c'est en 2018 où le plus grand pic a été constaté avec une hausse par rapport à 2017 de 4,6%. La période de 2018-2020 a connu une tendance baissière passant de 4,6% en 2018 à 2,6% en 2020 suivie par une hausse du ratio de 3,9% en 2021.

La richesse créée en valeur dans l'économie par le secteur de la Santé est passée de 171,7 milliards en 2017 à 230,7 milliards en 2021, soit une hausse relative de 34,4%. Cependant, il est noté une très faible contribution du secteur de la richesse créée dans l'économie sénégalaise. A ce titre, le poids de la valeur du secteur par rapport à l'économie est évaluée, en moyenne, à 1,6% sur la période 2017-2021.

En savoir plus :

- Comptes de la Santé 2017-2021, Ministère de la santé et de l'Action sociale

Graphique IX.1: Budget du MSAS de 2017 à 2021 (en milliards de FCFA)



Graphique IX.2: Evolution des dépenses de personnel et de fonctionnement par rapport à celles de l'ETAT entre 2017 et 2021

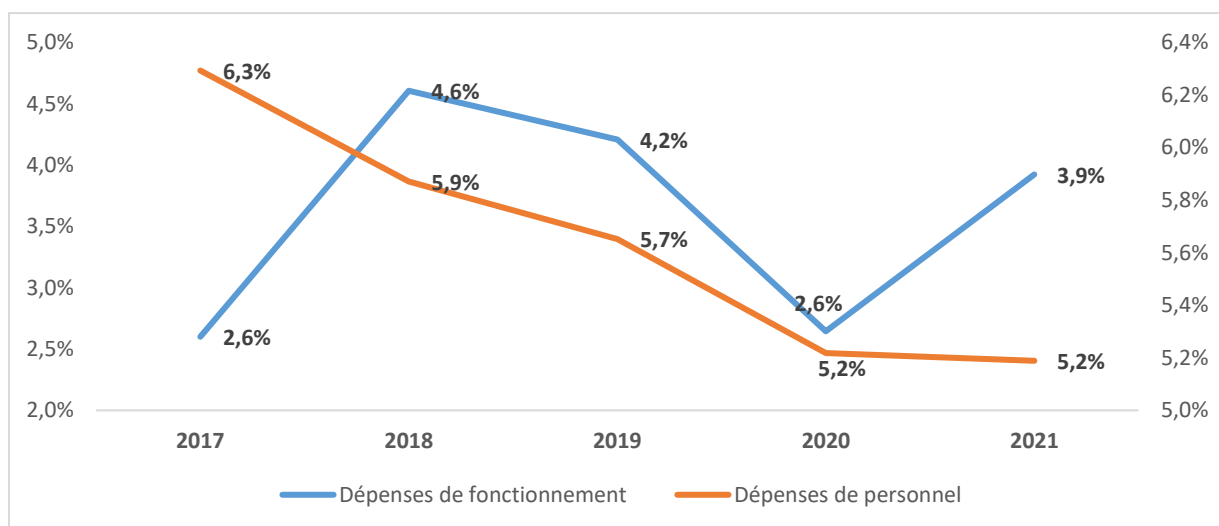


Tableau IX.3 : Valeur ajoutée du secteur de la santé de 2017 à 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Valeur ajoutée au prix courant (en milliards)	171,7	183,2	198,4	214,5	230,7

Source : ANSD 2023. Comptes nationaux 2017-2021

Chapitre X : POPULATION VULNERABLE

X.1 Situation des enfants

L'enregistrement d'un enfant à l'état civil est une démarche qui vise à le protéger et lui procure un acte de naissance qui peut lui faciliter l'accès à des services essentiels comme ceux de la santé et de l'éducation. Selon l'EDS, entre 2018 et 2019, 76,5% des enfants de moins de 5 ans sont enregistrés à l'état civil. Parmi ceux là, 10,3% ne disposent pas d'un acte d'état civil. La proportion d'enfants non enregistrés à l'état civil est plus élevée chez les filles (22,8%) que chez les garçons (20,5%). Par ailleurs, en 2020, 6,9% des enfants du préscolaire ne disposaient pas de pièces d'état civil. Cette proportion est de 19,6% chez ceux de l'élémentaire (RNSE, 2020).

A l'élémentaire, le taux brut de scolarisation des enfants (6-11 ans) a connu des changements entre 2016 et 2020. Il a évolué de 85,9% à 86,4% entre 2016 et 2018 ; puis a connu une baisse 0,5% entre 2018 et 2020. Chez les filles, une tendance haussière est observée durant cette période, passant de 91,0% en 2016 à 93,0% en 2020. Chez les garçons par contre, le taux brut de la scolarisation tend à diminuer au cours des années passant de 81,0 en 2016 à 79,2 en 2020. Par ailleurs, quelle que soit l'année, ce taux est plus élevé chez les filles que chez les garçons. Il est de 93,0% contre 79,2% en 2020.

Concernant l'abandon scolaire, le taux est plus élevé chez les enfants du moyen (12 à 15 ans) que chez ceux de l'élémentaire (6 à 11 ans). Les

garçons ont le taux d'abandon le plus élevé à l'élémentaire et au moyen dépassant la moyenne nationale (8,7 % à l'élémentaire et 9,1 % au moyen) (Tableau 3).

La vaccination complète est un droit pour tout enfant. Lorsque celui-ci n'est pas vacciné, il court le risque d'être affecté par certaines maladies qui pourront lui causer d'autres vulnérabilités hormis son jeune âge. Les données de l'EDS 2019 estiment que 76,6% des enfants de 12-23 mois et 72,4% des enfants de 24 à 35 mois ont reçu tous les vaccins de base établis par le PEV. Quel que soit le milieu de résidence, 76,6 % des enfants de 12-23 mois ont reçu tous les vaccins. Parmi eux, les garçons représentent 76,2% et les filles 76,9%.

Certaines situations telles que le travail des enfants, l'orphelinat, les enfants de la rue, entre autres, peuvent aggraver la vulnérabilité des enfants liée à leur jeune âge. Selon l'EDS 2019, 52,9% des enfants de moins de 18 ans vivent avec leurs deux parents biologiques et 13,5% ne vivent avec aucun de leur parent biologique. Toutefois, parmi ces derniers 11,3% d'entre eux ont les deux parents en vie, 1,9% ont seulement un parent en vie et 0,4% ont les deux parents décédés. Le pourcentage d'enfants ne vivant avec aucun parent biologique est plus élevé chez les filles que chez les garçons (15,7 % contre 11,3 %).

Définitions :

Une population vulnérable est un groupe d'individu ayant subi une action (pauvreté, chômage, handicap, isolement) et se retrouve amoindrie et fragile. De par cette vulnérabilité, ils sont dans un besoin d'assistance et de protection en raison de leur fragilité à l'égard de divers risques auxquelles ils sont exposés. Cette vulnérabilité peut s'étendre sur une période bien définie ou durant toutes leurs vies. Les personnes vulnérables sont généralement les enfants (y compris ceux de la rue, les orphelins et les enfants enrôlés dans des groupes armés) ; les femmes (veuves, enceintes, mal rémunérées, victimes de violences, etc) ; les personnes âgées (vivant seul) ; les paysans sans terre ; les chômeurs, les pauvres ; les illettrés ; les handicapés.

En savoir plus :

<https://www.ansd.sn/Indicateur/rapport-des-enquetes-demographiques-et-de-sante-eds>

<https://www.unicef.fr/dossier/convention-internationale-des-droits-de-lenfant>

Tableau X.1 : Enregistrement à l'état civil des enfants de 0 à 5 ans

Enfants de moins de cinq ans			
	Garçon	Fille	Total
Non enregistrement à l'état civil	20,5	22,8	21,7
Enregistrement à l'état civil	77,8	75,2	76,5
NSP	1,7	1,9	1,8
Total	100,0	100,0	100,0
Enfants de moins de cinq ans enregistrés à l'état civil			
	Garçon	Fille	Total
A un certificat	89,3	90,1	89,7
Pas de certificat	10,7	9,9	10,3

Source : EDS combinées 2018-2019, ANSD.

Tableau X. 2 : Taux brut de scolarisation (en %)

Année	ELEMENTAIRE			MOYEN GENERAL		
	Garçon	Fille	Ensemble	Garçon	Fille	Ensemble
2016	81,0	91,0	85,9	50,7	57,1	53,9
2017	80,2	92,2	86,0	47,0	54,3	50,6
2018	80,4	92,6	86,4	45,9	53,3	49,5
2019	78,4	91,6	84,9	45,8	54,1	49,8
2020	79,2	93,0	85,9	46,0	55,6	50,7

Source : RNSE 2020, DPPE/MEN

Tableau X.3 : Taux d'abandon (en %)

	Elémentaire	Moyen
Garçon	8,7	9,1
filles	7,2	7,7
Total	7,9	8,4

Source : RNSE 2020, DPPE/MEN

X.2 Situation des femmes

Au Sénégal, entre 2018 et 2019, presque une femme de 15-49 ans sur 5 déclare, avoir subi au moins une violence (20,6%). Les violences physiques sont les formes de violence les plus connues par ces femmes (17,3%) suivies de violences sexuelles (1,3%). Des femmes de 15-49 ans ayant subi à la fois les violences physiques et sexuelles ont représenté 1,9%.

Aussi, on peut souligner des disparités d'ordre géographiques en matière de violence faite aux femmes. Le tableau X.4 ci-dessous représente pour chaque région, le taux de prévalence (en pourcentage) des violences faites aux femmes (VFF). Elle montre que le phénomène étudié est plus présent dans les parties sud et sud-est du Sénégal, constituées essentiellement des régions de Kédougou (45,7%), de Kolda (34,7%), de Tambacounda (41,2%) et de Sédhiou (34,1%). Par contre, les régions situées au Nord du Sénégal semblent être légèrement moins touchées par le phénomène. Il s'agit essentiellement de Saint-Louis (8,4%), de Matam (10,1%) et de Louga (12,4%).

Par ailleurs, les femmes victimes au moins d'une violence sont généralement les femmes résidentes en milieu rural dans les régions de Kaolack, Kaffrine, Tambacounda, Kolda et Kédougou. Aussi, ces femmes sont en union et

ont plus de 25 ans. Leur principale activité est l'agriculture. Elles n'ont aucun niveau d'instruction et ne sont pas exposées aux médias.

Selon l'EDS 2019, parmi les femmes qui étaient en état de grossesses au cours des 5 derniers années avant l'enquête, 98,0% ont reçu des soins prénatals par un prestataire qualifié pour la naissance la plus récente. Près de six femmes sur dix ont effectué au moins quatre visites prénatales (59,0 %) et dans 64,0 % des cas, la première visite prénatale a eu lieu avant le quatrième mois de grossesse.

De plus, parmi les naissances ayant eu lieu au cours des cinq années avant l'enquête, 74,0% ont eu lieu dans un établissement de santé et ont été assisté par un personnel qualifié. Le taux de mortalité maternelle est alors estimé à 230,39 pour 100 000 naissances vivantes en 2020 (PNDSS 2019-2028, MSAS)

La fistule obstétricale est une lésion du périnée qui a pour conséquence une perte incontrôlée d'urine ou de matière fécale suite à un accouchement difficile.

Au Sénégal, 0,2 % des femmes de 15-49 ans ont déclaré avoir actuellement ou avoir eu une fistule obstétricale. Cette proportion est un peu plus faible en milieu urbain (0,1%).

Définitions :

Les femmes en âge de procréer (15- 49 ans) représentent 48,3% de la gence féminine sénégalaise (ANSD projections 2020). Elles sont vulnérables de par leurs caractéristiques physiologiques comme toutes les autres femmes, mais aussi de par leur situation économique.

En savoir plus :

<https://www.ansd.sn/Indicateur/rapport-des-enquetes-demographiques-et-de-sante-eds>

Tableau X. 4 : Taux de prévalences (en %) des violences faites aux femmes de 15-49 ans

Régions	Taux de prévalences des VFF
Dakar	20,8
Diourbel	16,4
Fatick	23,7
Kaffrine	24,3
Kaolack	18,8
Kédougou	45,7
Kolda	34,7
Louga	12,4
Matam	10,1
Saint Louis	8,4
Tambacounda	41,2
Thiès	19,2
Sédhiou	34,1
Ziguinchor	26,2

Source : EDS combinées 2018-2019, ANSD

Chapitre XI : ENSEIGNEMENT - EDUCATION

XI.1 Analyse économique du secteur de l'éducation

Entre 2016 et 2020, le budget alloué à l'Education recouvre, en moyenne, 20,7% du budget total de l'Etat. Ceci est lié au fait que depuis 2018, le ratio budget de l'Education sur celui de l'Etat fait au moins 21%.

En moyenne sur la période 2017-2021, plus de la moitié des dépenses de personnel de l'Etat (53,3%) sont orientées vers le secteur éducatif. Ainsi, les personnels du Ministère de l'Education nationale (MEN) reçoivent, en moyenne, 51,1% des rémunérations salariales versées par l'Etat, ceux du Ministère de la Formation professionnelle de l'Apprentissage et de l'Insertion (MFPAI), 2,1% et 0,08% pour le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Comparativement à 2020, la proportion des dépenses de personnel de l'Etat en faveur de l'Education est ressortie presque stable en 2021 (55,1% en 2020 contre 55,5% en 2021).

La grande partie des dépenses de fonctionnement allouées au système éducatif est absorbée par l'enseignement général. En effet, il occupe 87,4% des dépenses destinées à l'éducation.

Au total, l'Education recouvre 24,2% des dépenses de fonctionnement de l'Etat réparties comme suit : 21,2% pour l'éducation nationale, 2,0% pour la formation professionnelle et 1,0% pour l'enseignement supérieur.

Entre 2021, la part des dépenses de fonctionnement de l'Etat réservées à l'Education a connu une légère baisse comparativement à 2020. En effet, elle est estimée à 20,9% en 2021 contre 21,7% en 2020.

L'enseignement a contribué, de manière constante, et à hauteur de 0,1% à la croissance de l'économie sur la période 2016-2019. Toutefois, sa valeur ajoutée a reculé de 0,4% en 2020, relativement à l'année précédente.

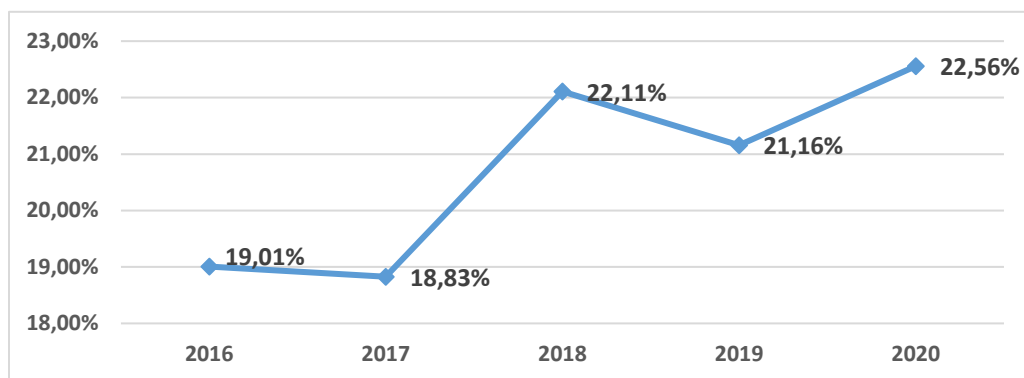
Définitions :

- **Budget** : document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une structure publique pour une année. Ce document est approuvé par l'assemblée délibérative de la collectivité ou de l'organisme en cause. Le budget est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent, pour une année financière, toutes les ressources et charges permanentes de la structure publique.
- **Dépenses de personnel** : correspondent à la rémunération des salariés.
- **Dépenses de fonctionnement** : comprennent les achats de biens et services, les acquisitions de matériel et mobilier, les grosses réparations ainsi que les dépenses liées aux provisions et aux imprévus.

En savoir plus :

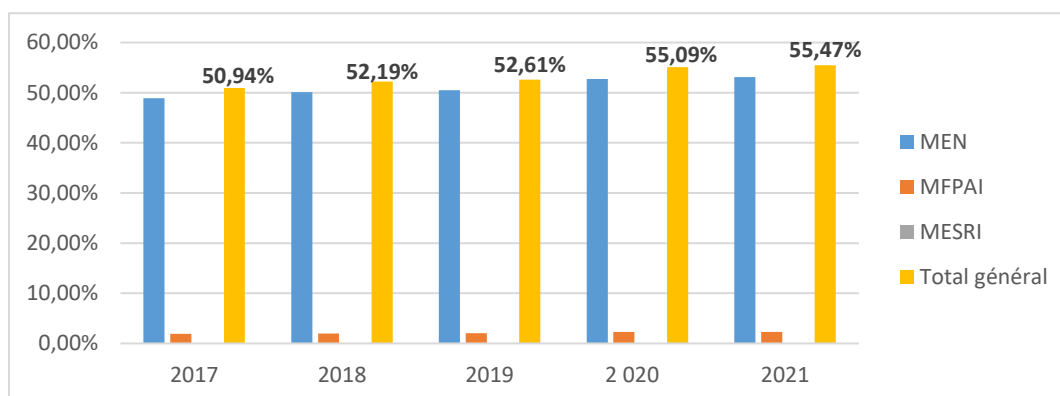
- Rapport d'activité annuel 2017-2021, Ministère des Finances et du Budget
Comptes nationaux 2017-2021, ANSD

Graphique XI. 4: Evolution du ratio budget Education sur budget total



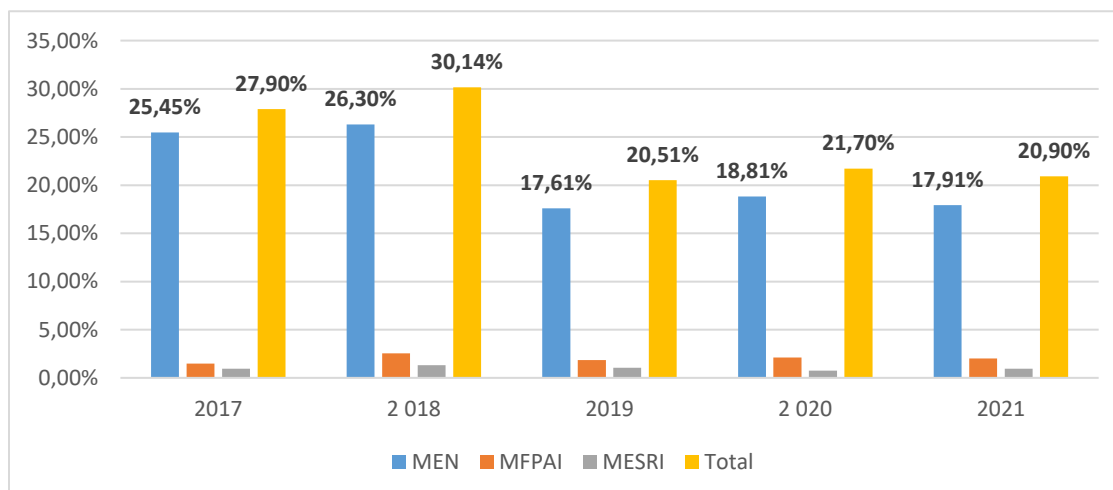
Source : ANSD 2022. Situation d'Exécution du Budget.

Graphique X1.2 : Répartition des dépenses de personnel de l'Education par rapport à celles de l'Etat



Source : ANSD 2022. Situation d'Exécution du Budget.

Graphique XI.3 : Répartition des dépenses de fonctionnement de l'Education par rapport à celles de l'Etat



Source : ANSD 2022. Situation d'Exécution du budget

Tableau XI.7: Contribution à la croissance de l'enseignement

	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
VA ENSEIGNEMENT	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	-0,4%

Source : ANSD 2022. Comptes nationaux définitifs 2019 et semi-définitifs 2020

XI.2 Préscolaire

La proportion des structures publiques et privés du préscolaire a légèrement évolué entre 2020 et 2021. En effet, la part des établissements publics a progressé pour s'établir à 41,8% en 2021 contre 40,0% un an auparavant. En revanche, la proportion de ceux du privé a reculé pour atteindre 43,8% en 2021 contre 44,8% en 2020.

Cette prédominance des établissements privés en 2020 et en 2021 est due aux investissements dans la section maternelle concentrés essentiellement dans les régions de Dakar et de Thiès. En effet, ces deux régions totalisent plus 77,3% et 77,0% des établissements privés du préscolaire respectivement en 2020 et 2021.

Les établissements du préscolaire détenus et gérés par les communautés sont moins représentés 15,2%.

En 2021, Dakar était la plus dotée en établissements d'enseignement préscolaire, comptant 1 220 établissements sur les 3 872 dont disposait le Sénégal, soit une part de 31,5%. Elle est suivie de Thiès 12,4%. Ainsi, ces

deux régions couvrent 44% des établissements d'enseignement préscolaire. Les douze autres régions ont chacune une part inférieure à 10% avec à leur tête Ziguinchor et Louga qui comptent respectivement 8,4% et 7,9%. En 2020, une tendance similaire est constatée, avec des parts légèrement plus élevées.

Le taux brut de préscolarisation est ressorti à 17,7% en 2021 contre 17,3% en 2020. Au même moment, le taux brut de préscolarisation est au profit des filles avec un indice de parité arrêté à 1,17 contre 1,15.

Cette prépondérance des filles s'est également maintenue au cours des années académiques 2019/2020 et 2020/2021 dans la plupart des régions à l'exception de Ziguinchor et Sédhiou où l'effectif des filles est sensiblement égal à celui des garçons.

S'agissant du taux brut de préscolarisation par région, il est ressorti, en 2021, nettement au-dessus de la moyenne nationale (17,7) dans les régions de Ziguinchor, Dakar et Sédhiou respectivement à 35,4%, 31,7% et 25,7%.

En savoir plus :

Rapport national sur la situation de l'Education, 2020 et 2021

Graphique XI.1 : Répartition des établissements d'enseignement selon le statut en 2020 et 2021

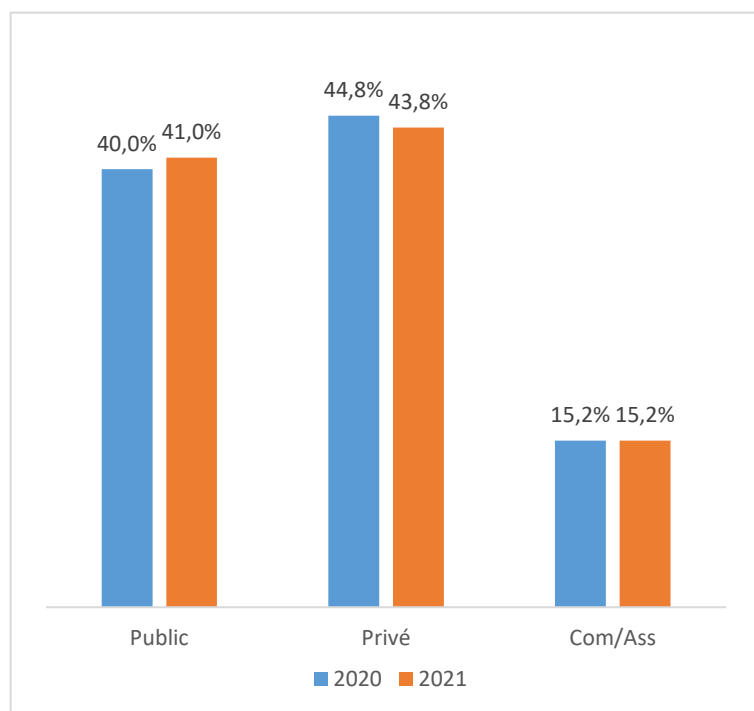


Tableau XI.2 : Taux brut de préscolarisation par région en 2020 et en 2021

Région	Taux brut de préscolarisation		Indice de Parité		
	Année	2020	2021	2020	2021
Dakar		32,90%	31,70%	1,07	1,11
Diourbel		5,70%	6,20%	1,43	1,43
Fatick		13,10%	14,40%	1,16	1,18
Kafrine		5,30%	7,90%	1,51	1,33
Kaolack		8,80%	10,00%	1,23	1,3
Kédougou		16,50%	17,90%	1,01	1,07
Kolda		16,30%	17,80%	1,06	1,01
Louga		17,80%	18,40%	1,24	1,23
Matam		7,50%	7,60%	1,24	1,26
Saint-Louis		16,10%	16,00%	1,26	1,29
Sédhiou		26,20%	25,70%	1,01	1,04
Tambacounda		13,40%	14,10%	1,25	1,1
Thiès		18,10%	19,60%	1,16	1,26
Ziguinchor		37,40%	35,40%	1	1,02
National		17,30%	17,70%	1,15	1,17

Source : Rapport national sur la situation de l'Education

XI.3 Elémentaire

Au titre de l'année scolaire 2020/2021, l'enseignement élémentaire a été dispensé dans 10 688 écoles publiques qui représentent 80,0% des établissements. Cette tendance est notée dans toutes les régions à l'exception de Dakar dont 71,8% des écoles relèvent du privé. Les écoles communautaires/associatives sont minoritaires et représentent 0,3% au niveau national. La quasi-totalité de celles-ci est concentrée à Dakar. En effet, il n'a été répertorié qu'une école communautaire à Ziguinchor. Par ailleurs, l'investissement privé dans l'enseignement élémentaire, en dehors de Dakar, est concentré essentiellement à Thiès, à Diourbel et, dans une moindre mesure, à Ziguinchor. Dans les autres régions, les écoles élémentaires relèvent pour l'essentiel du public avec une part supérieure à 90%.

Comparativement à l'année scolaire 2019/2020, les mêmes tendances ont été observées avec quasiment les mêmes proportions. En effet, le nombre d'écoles élémentaires est passé de 10 511 à 10 688 au cours des années académiques 2019/2020 et 2020/2021, soit une hausse de 177 écoles. Également la proportion d'écoles privés s'est accrue au niveau national et dans certaines régions, notamment dans les régions de Dakar, Diourbel, Thiès et Ziguinchor. En revanche la proportion d'écoles publiques au niveau national a connu un recul de 0,8% entre ces deux années académiques.

Le TBS à l'élémentaire s'est établi à 84,0% au cours de l'année scolaire 2020/2021 (2 269 617 élèves) contre 85,9% (2 259 988 élèves) en 2019/2020. Les filles restent majoritaires, représentant 53,1% en 2020/2021 (après 52,9% en 2019/2020).

Au niveau des régions, la prédominance des filles est maintenue à l'exception de Ziguinchor, Sédhiou, Kédougou et Kolda (2019-2020) où l'effectif des garçons a été plus élevé.

Une analyse comparative de la répartition des élèves suivant la région laisse apparaître qu'au cours de l'année académique 2020/2021, les régions de Dakar et Thiès concentrent une bonne partie de l'effectif des élèves de l'élémentaire avec des parts de 21,5% et 16,1%. Les autres régions ont affiché chacune une part inférieure à 10%.

Au titre du corps des enseignants de l'élémentaire en 2021, il est ressorti à 67 346 agents dont 50 880 relèvent de l'école publique et 16 466 de l'école privé. Par ailleurs, 91,8% des enseignants du public sont qualifiés contre 26,3% du privé.

S'agissant de l'admission en cours d'initiation (CI), le taux brut est ressorti à 91,9% au titre de l'année scolaire 2020/2021. L'admission des filles au CI (98,9% contre 85,2% chez les garçons %) a été nettement plus importante.

Les régions pour lesquelles le taux est inférieur à 100% sont : Diourbel (60,2%), Fatick (87,1%), Kaffrine (58,2%), Kaolack (86,4%), Louga (79,5%), Matam (74,7%), Tambacounda (89,4%) et Ziguinchor (92,8%). Les autres régions où le taux est au moins égal à 100% sont constituées des régions du sud ayant des frontières communes avec d'autres pays (Sédhiou, Kolda et Kédougou), Ziguinchor et celles ayant un fort taux d'urbanisation (Dakar, Thiès et Saint-Louis).

Par rapport à l'année scolaire 2019/2020, les mêmes tendances ont été quasiment constatées.

Définitions :

Le Taux brut de scolarisation (TBS) est un indicateur de mesure du niveau de scolarisation d'un cycle. Il représente le pourcentage de l'effectif des inscrits à ce cycle dans la population en âge de fréquenter le cycle. Il peut être calculé pour tous les cycles (préscolarisation, élémentaire, moyen et secondaire). Ainsi, le TBS à l'élémentaire est le pourcentage de l'effectif des inscrits dans la population âgée de 6 à 11 ans.

En savoir plus :

- Rapports nationaux sur la situation de l'Education, 2020 et 2021

Tableau XI.8 : Proportion d'écoles élémentaires selon le statut

	2020			2021		
	% du Public	% du Privé	% du Com/Ass	% du Public	% du Privé	% du Com/Ass
Dakar	27,2%	70,7%	2,1%	26,4%	71,8%	1,8%
Diourbel	85,9%	14,1%	0,0%	82,0%	18,0%	0,0%
Fatick	93,8%	6,2%	0,0%	93,8%	6,2%	0,0%
Kaffrine	98,4%	1,6%	0,0%	98,6%	1,4%	0,0%
Kaolack	91,7%	8,3%	0,0%	91,8%	8,2%	0,0%
Kédougou	98,6%	1,4%	0,0%	98,6%	1,4%	0,0%
Kolda	98,1%	1,9%	0,0%	97,7%	2,3%	0,0%
Louga	94,6%	5,4%	0,0%	94,5%	5,5%	0,0%
Matam	99,5%	0,5%	0,0%	99,3%	0,7%	0,0%
Saint-Louis	95,6%	4,3%	0,1%	95,0%	5,0%	0,0%
Sédhiou	97,9%	2,1%	0,0%	97,3%	2,7%	0,0%
Tambacounda	96,6%	3,4%	0,0%	96,7%	3,3%	0,0%
Thiès	79,8%	20,2%	0,0%	79,3%	20,7%	0,0%
Ziguinchor	89,7%	10,1%	0,2%	88,8%	11,0%	0,2%
National	82,8%	16,9%	0,3%	82,0%	17,7%	0,3%

Source : RNSE 2020 et 2021

Tableau XI.9 : Taux brut de scolarisation à l'Elémentaire et indice parité

Région	2020				2021			
	Garçon	Fille	Total	Indice de Parité	Garçon	Fille	Total	Indice de Parité
Dakar	96,7%	104,3%	100,5%	1,08	95,4%	103,6%	99,5%	1,09
Diourbel	45,2%	61,2%	52,9%	1,35	43,7%	61,5%	52,4%	1,41
Fatick	81,7%	90,1%	85,8%	1,1	78,5%	87,5%	82,9%	1,11
Kaffrine	39,4%	55,8%	47,4%	1,41	37,0%	53,8%	45,2%	1,46
Kaolack	72,9%	87,6%	80,0%	1,2	69,0%	83,7%	76,1%	1,21
Kédougou	115,3%	114,1%	114,7%	0,99	113,3%	113,8%	113,5%	1
Kolda	91,3%	98,2%	94,6%	1,08	89,4%	95,3%	92,3%	1,07
Louga	62,7%	80,3%	71,2%	1,28	59,9%	77,3%	68,3%	1,29
Matam	51,9%	86,5%	68,7%	1,67	50,9%	84,3%	67,2%	1,66
Saint-Louis	82,4%	112,9%	97,2%	1,37	81,8%	111,1%	96,0%	1,36
Sédhiou	101,8%	103,9%	102,8%	1,02	97,3%	99,3%	98,3%	1,02
Tambacounda	74,4%	86,9%	80,5%	1,17	71,0%	83,9%	77,3%	1,18
Thiès	101,0%	115,5%	108,0%	1,14	101,2%	116,2%	108,5%	1,15
Ziguinchor	106,7%	105,7%	106,2%	0,99	100,2%	99,7%	99,9%	0,99
National	79,2%	93,0%	85,9%	1,17	77,1%	91,2%	84,0%	1,18

Source : RNSE 2020 et 2021

XI.4 Moyen et secondaire

Au titre de l'année scolaire 2020-2021, il a été relevé une hausse de 2,6% de l'effectif des établissements du cycle moyen secondaire. En effet, il en est ressorti à 1400 établissements (75,0% du public) contre 1365 en 2020 (75,3% du public).

En revanche, l'enseignement secondaire est assuré par 1 068 établissements en 2020-2021, contre 1 024 structures à l'année scolaire précédente. La majorité des établissements relèvent du privé, en moyenne 64,8%.

Conformément à leurs poids démographiques, les régions de Dakar et Thiès demeurent de loin les plus dotées en établissements d'enseignement moyen et secondaire, quel que soit le statut public ou privé. En effet, au titre de l'année scolaire 2019-2020 et 2020-2021, elles concentraient respectivement 23,7% et 12,4% des établissements du moyen et 31,1% et 16,9% de ceux du secondaire. Ainsi, ces deux régions comptent plus du tiers des écoles du cycle moyen (36,1%) et presque la moitié de ceux du secondaire (47,9%).

Par ailleurs, ces deux régions (Dakar et Thiès), en plus d'être les plus dotées en

établissements scolaires du moyen et du secondaire, ont des salles de classes en bon état avec une part d'abris provisoires atteignant en moyenne 2,0%. Le Sénégal comptait 871 abris provisoires dont 6,9% sont des salles de classes. Ces dernières sont principalement concentrées dans les régions de Tambacounda, Kolda, Kaolack et Ziguinchor qui regroupent 63,8% des salles de classes en abris provisoires du pays. La région de Tambacounda abrite plus du tiers des abris provisoires (33,8%).

Pour le taux de scolarisation, il est ressorti en 2021 à 51,5% au moyen et 33,5% au secondaire. Ainsi, comparé à son niveau à l'élémentaire situé à 85,9% en 2021, il s'amenuise avec le niveau. En conséquence, il convient de noter la persistance de la déperdition scolaire.

Le taux de scolarisation au secondaire a faiblement fluctué depuis 2017 et s'est inscrit à la baisse à partir de l'année 2019 au cours de laquelle il s'est stabilisé à 33,2%. A partir de 2018, il est devenu et demeuré plus élevé chez les filles. En effet, chez ces dernières, le taux brut de scolarisation au secondaire a été estimé à 36,6% contre 30,5% chez les garçons.

En savoir plus :

- Rapports nationaux sur la situation de l'Education, 2020 et 2021

Tableau XI. 5 : Répartition des établissements d'enseignement du cycle moyen général selon la région et le statut en 2020 et 2021

Région	2020				2021			
	Public	Privé	% du public	% du privé	Public	Privé	% du public	% du privé
Dakar	112	216	34,2	65,8	113	219	34,1	65,9
Diourbel	43	16	72,9	27,1	43	21	67,2	32,8
Fatick	75	21	78,1	21,9	78	16	83,0	17,0
Kaffrine	32	0	100,0	0,0	33	0	100,0	0,0
Kaolack	92	7	92,9	7,1	95	8	92,2	7,8
Kédougou	26	0	100,0	0,0	26	0	100,0	0,0
Kolda	80	1	98,8	1,2	81	2	97,6	2,4
Louga	73	7	91,3	8,7	73	8	90,1	9,9
Matam	73	1	98,6	1,4	73	1	98,6	1,4
Saint-Louis	88	4	95,7	4,3	93	9	91,2	8,8
Sédhiou	62	2	96,9	3,1	64	1	98,5	1,5
Tambacounda	50	10	83,3	16,7	51	9	85,0	15,0
Thiès	128	40	76,2	23,8	132	42	75,9	24,1
Ziguinchor	96	13	88,1	11,9	97	15	86,6	13,4
National	1030	335	75,3	24,5	1052	348	75,0	24,8

Source : RNSE 2020 et 2021, calcul de l'auteur

Tableau XI.6 : Répartition des établissements d'enseignement du cycle secondaire général selon la région et le statut en 2020 et 2021

Région	2020				2021			
	Public	Privé	% du public	% du privé	Public	Privé	% du public	% du privé
Dakar	38	269	12,4	87,6	40	292	12,1	87,9
Diourbel	17	32	34,7	65,3	19	36	34,6	65,4
Fatick	36	44	45,0	55,0	37	46	44,5	55,5
Kaffrine	9	6	60,0	40,0	10	5	66,6	33,4
Kaolack	30	47	38,9	61,1	30	43	41,1	58,9
Kédougou	10	5	66,6	33,4	10	5	66,6	33,4
Kolda	15	8	65,2	34,8	16	14	53,3	46,7
Louga	22	25	46,8	53,2	22	25	46,8	53,2
Matam	27	7	79,4	20,6	33	7	82,5	17,5
Saint-Louis	42	22	65,6	34,4	42	20	67,7	32,3
Sédhiou	21	18	53,8	46,2	23	20	53,4	46,6
Tambacounda	15	17	46,9	53,1	15	15	50,0	50,0
Thiès	47	130	26,6	73,4	51	129	28,4	71,7
Ziguinchor	29	36	44,6	55,4	29	34	46,0	54,0
National	358	666	35,0	65,0	377	691	35,3	64,7

Source : RNSE 2020 et 2021, calcul de l'auteur

Chapitre XII : CULTURE ET LOISIRS

XII.1 Culture et Loisirs

La culture joue un rôle prépondérant dans les sociétés du monde entier influençant diverses facettes de la vie des peuples, aussi bien dans les loisirs que dans les activités professionnelles. Le rôle de la culture dans le développement est récemment apparu comme un thème majeur.

Néanmoins, conserver et respecter les caractéristiques de chaque culture individuelle ainsi que les qualités intrinsèques des autres cultures sont des défis à relever mondialement.

Le présent chapitre met en exergue les caractéristiques du secteur de la culture et loisirs, en donnant la situation des maisons d'édition, les bibliothèques et les médias audiovisuels. Une analyse ayant trait aux recettes générées par les structures culturelles ainsi que des financements publics dans ce secteur permet également de passer en revue les évolutions économiques notées entre la période de 2019 à 2020.

Au cours de l'année 2019, on a assisté à une construction de trois (03) nouvelles maisons d'édition de livres, portant l'effectif à 54 contre 51 maisons d'éditions de livres en 2018. Par ailleurs, l'évolution des

maisons destinées à l'édition des journaux et magazines, des centres d'archivages nationaux et des centres culturels étrangers a stagné sur la période 2018-2019.

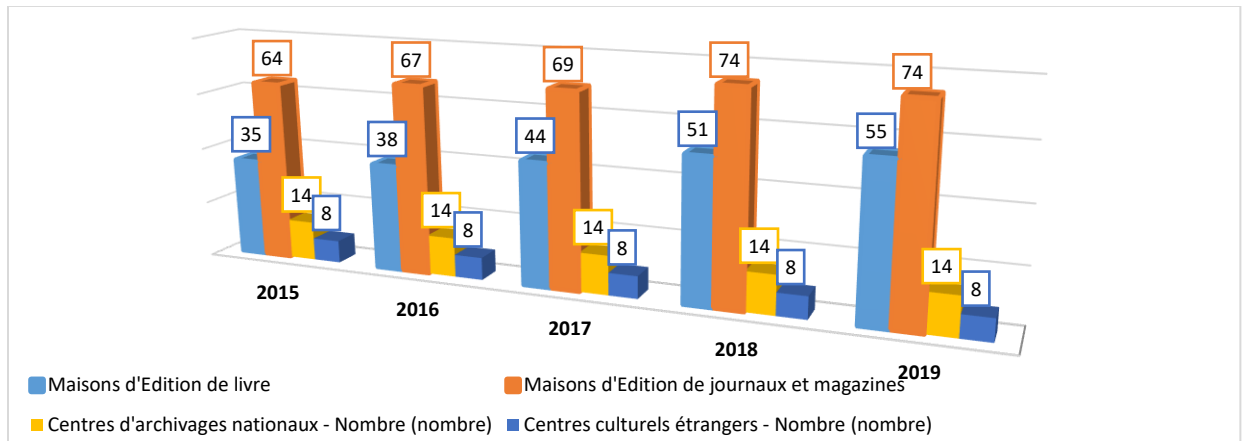
S'agissant de l'évolution des télévisions et des radios entre 2018 et 2019 qui constituent l'aspect principal de la culture identitaire, un recul de 68,7% et 74,2% a été enregistré, respectivement, sur leurs effectifs. En effet, au cours de l'année sous revue, le nombre de radios et celui de télévisions se sont établis respectivement à 116 et 9 en 2019 contre 452 et 30 en 2018.

Les recettes culturelles générées par les musées sont essentiellement celles provenant de la maison des esclaves de Gorée, du monument de la renaissance africaine et du musée régional de Thiés. Elles sont ressorties à 100 042 650 FCFA en 2019, affichant une progression de 6,5% par rapport à l'année précédente. En outre, pour ce qui est du budget alloué au ministère en charge de la culture, il s'est élevé à 23,3 milliards de FCFA en 2019 contre 22,7 milliards de FCFA en 2018, soit une hausse annuelle de 2,8%. Les subventions à la presse, quant à elles, sont restées constantes sur la période 2018-2019, en ressortant à 700 millions de FCFA.

Définitions :

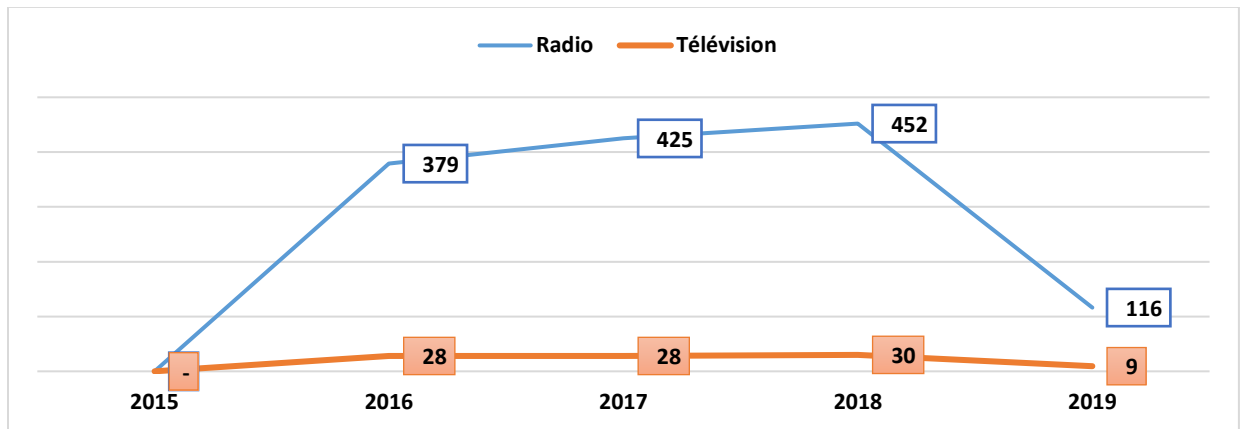
Culture identitaire : désigne le temps passé à regarder la télévision, à regarder et à écouter des enregistrements audiovisuels, à lire et à utiliser un ordinateur et Internet.

Graphique XII. 2 : Evolution (en nombre) des structures culturelles et de loisirs entre 2015 et 2019



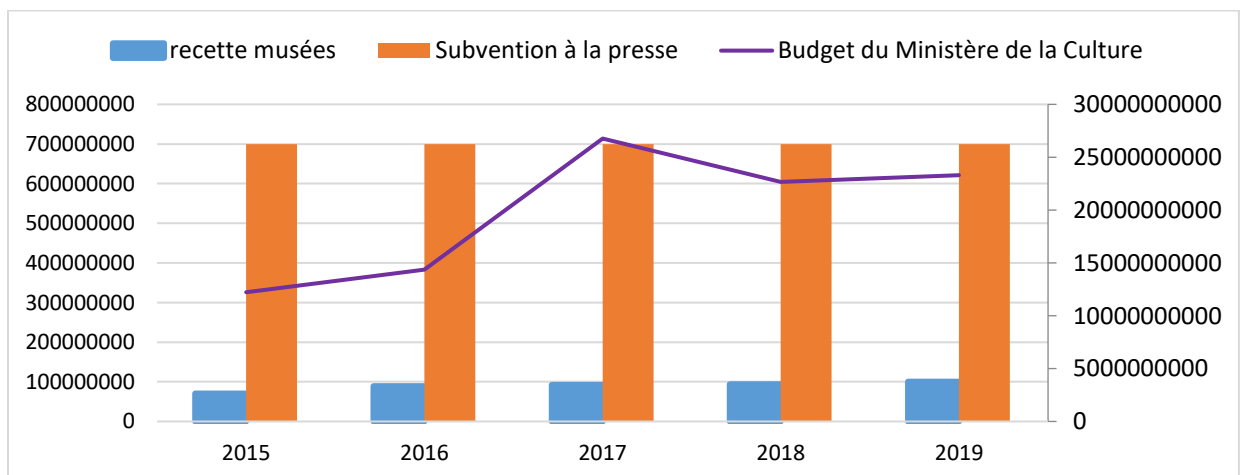
Source : Ministère de la culture

Graphique XII. 3: Evolution (en nombre) de l'effectif des radios et des télévisions entre 2015 et 2019 au Sénégal



Source : Ministère de la culture

Graphique XII. 4: Evolution des recettes, de la subvention à la presse et du budget du ministère de la culture du Sénégal entre 2015 et 2019 (en Franc CFA).



Source : Ministère de la culture